PROPOSITIONS SOCIALISTES pour une

POLITIQUE SPORTIVE



© Fondation Jean Jaurès

AVANT-PROPOS

« Notre but, simple et humain, est de permettre aux masses de la jeunesse française de trouver dans la pratique des sports la joie et la santé, et de construire une organisation de loisirs sportifs, touristiques et culturels, où doivent s'associer et se compléter les joies du stade, de la promenade, du camping, du voyage et les joies du spectacle. » (Léo LAGRANGE.)

Cet objectif a été proposé en 1936.

Plus de quarante années ont passé, modifiant le cadre de la société et bouleversant les modes de vie. A la demande de François Mitterrand, le Parti Socialiste a décidé la mise en place en février 1976 de la délégation nationale « Sport-Loisirs » afin de prendre en compte, pour ce qu'elles ont de positif, ces évolutions et chercher les voies permettant de neutraliser et de rejeter ce qui est négatif ou aliénant.

Quatre-vingts camarades spécialement qualifiés de par leurs compétences professionnelles et militantes, venus de différentes Fédérations, parmi eux plusieurs parlementaires et élus des collectivités locales, ont contribué à ce travail de réflexion qui nous permet aujourd'hui de proposer un document faisant état des conceptions socialistes en matière de sports. Une publication plus spécialement consacrée au domaine des loisirs et du tourisme est en cours d'élaboration.

Cinq groupes de travail (Sport et éducation, Sport et loisirs, Santé et sport, Sport et urbanisme, Sport et compétition) se sont réunis ponctuellement, la synthèse de leurs travaux ayant été réalisée au cours de deux week-ends d'étude, les 14 et 15 mai 1976 à Paris, et les 26 et 27 novembre 1977 à Mérignac.

Il ne s'agit là que d'un projet qui reste soumis à l'examen de tous les militants de notre Parti, bien qu'ayant déjà été présenté à la demande de certaines Fédérations au cours de nombreuses réunions-débats.

Vous constaterez que ce document fait référence au plan socialiste pour l'éducation, car pour nous, il existe une priorité essentielle, celle d'intégrer l'éducation corporelle dans le système éducatif.

Conscient de ses responsabilités, notre Parti ne saurait oublier la situation actuelle.

Aussi, toute action efficace devra suivre un plan détaillé ; nous avons commencé à franchir, aussi rapidement que possible, un certain nombre d'étapes afin que nos propositions soient assurées d'une application immédiate dans le cadre d'une loi nouvelle.

Michel SAINTE-MARIE,
délégué national du Parti Socialiste aux Sports et aux Loisirs.

Collection Léo Lagrange

Sport et vie associative

Rénovation du sport et promotion de la vie associative procèdent d'un même dessein, d'un même combat.

Sport et association sont en effet unis par des liens multiples juridiques, historiques, fonctionnels. Sans attendre la loi de 1975, la loi de 1901 a fourni le cadre de référence à la constitution des groupements sportifs, et parmi les associations qu'elle régit, les associations sportives, au sens large du terme, représentent de loin le plus fort contingent.

Pour s'en tenir à l'histoire récente, c'est dans les clubs, des patronages (confessionnels ou laïques), des groupements corporatifs, que le sport contemporain a pris son essor.

C'est que de toutes les activités culturelles, le sport est celle où l'organisation collective s'impose globalement avec le plus d'évidence — et pas seulement dans les sports dits « collectifs ». La coopération — entre adversaires comme entre partenaires — y précède la compétition. Il faut bien commencer par se mettre d'accord sur les règles, les lieux et les temps, constituer les équipes, se préparer ensemble, se doter d'équipements et les gérer... Dans l'école elle-même, les premières associations à se former ont été les associations sportives. Elles sont encore les plus répandues, au point que leur existence est obligatoire dans les établissements secondaires et qu'à l'école élémentaire, la pratique effective des activités physiques est en très forte corrélation avec la vitalité de l'U.S.E.P.

Le sport présente cette caractéristique paradoxale d'être par essence une activité de jeu, donc de libre choix et de ne pouvoir se passer d'organisation. Son expansion dans la pratique sociale répond à l'aspiration populaire grandissante aux loisirs, à la détente, à la libre expression. Mais elle s'est accompagnée d'une hypertrophie des appareils étatiques et para-étatiques : les réglementations, les contrôles, les calendriers, tendent à étouffer l'activité proprement dite ; face aux hiérarchies bureaucratiques, l'individu se sent aussi anonyme et démuni que le travailleur devant les entreprises multinationales. Et les détracteurs du sport ont beau jeu à dénoncer cette surorganisation aliénante : incompatible avec le plaisir du jeu et l'initiative individuelle, elle expose en outre le sport, alternativement ou conjointement, à la mainmise de l'argent et à celle, non moins redoutable, de l'État.

* * *

A ce triple danger, bureaucratisation, commercialisation, étatisation, seule peut faire face une organisation associative solide et réellement démocratique du sport. Sa mise en place est une opération urgente. Mais c'est aussi une opération complexe.

L'opération est urgente. Qu'elles aient pour origine l'esprit de lucre ou le chauvinisme, les perversions du sport-spectacle de haut niveau (corruption, tricherie, violences, atteintes à l'intégrité physique et morale des personnes...) sont aujourd'hui patentes, et elles contaminent de proche en proche jusqu'aux niveaux les plus modestes de la compétition.

Et non moins pernicieuses sont les influences, elles aussi politiques ou commerciales, qui tendent à détourner la demande vers les loisirs de consommation. Non seulement en elles-mêmes, les unes et les autres dénaturent le sport. Mais comme la mauvaise monnaie chasse la bonne, elles compromettent le développement de ses formes saines, celles qui ont valeur éducative parce qu'elles exigent un effort sans autre espérance de gain que le plaisir, et valeur culturelle parce qu'elles sont participation à la fête, à la création collective de joie et de beauté. Elles éloignent du sport une fraction notable des jeunes. Elles suscitent la méfiance d'un nombre croissant d'éducateurs au point qu'on a pu s'alarmer du divorce entre sport et éducation.

Mais c'est une opération complexe. Les intérêts financiers en jeu sont d'une telle envergure que seuls les pouvoirs publics sont de taille à leur tenir tête. Mais, alors, le risque est grand — et nullement imaginaire — de voir le protecteur se muer en tuteur, et l'État prendre en mains la gestion directe des activités sportives, à des fins de prestige extérieur, comme moyen supplémentaire d'embrigadement totalitaire, ou d'infantilisation soi-disant libérale.

* * *

Un gouvernement socialiste, décentralisateur et autogestionnaire, se gardera de cette tentation. Il restituera au mouvement sportif son indépendance, tant vis-à-vis de l'État, que de l'argent. Le rôle des pouvoirs publics est pour nous de favoriser l'autogestion dans le domaine sportif comme dans l'ensemble du secteur socio-culturel. Il faut décentraliser au niveau local, la réponse associative à l'extrême variété des besoins et des goûts, seul le sport de haut niveau avec ses problèmes spécifiques appelant une organisation à l'échelon national.

Encore faut-il, bien entendu, que la pratique interne des associations soit effectivement démocratique ; qu'elle se libère du paternalisme multiforme des « bureaucrates, gérontocrates et expertocrates », qu'elle secoue l'inertie des consommateurs de prestations. Ici encore, la partie n'est pas gagnée d'avance : tous les animateurs d'associations le savent bien. Les causes de la crise sont d'ailleurs multiples, et n'affectent pas seulement les associations à but culturel. Syndicats et partis connaissent aussi la difficulté de recruter parmi leurs adhérents assez de militants pour assurer, non seulement les tâches d'animation et de gestion, mais pour qu'il y ait vraiment démocratie de participation et non délégations permanentes de faits...

Tout cela est affaire avant tout d'éducation ; d'éducation permanente sans doute (et la vie associative, dans l'association sportive ou autre, en est un instrument pour tous les âges de la vie) mais d'abord d'éducation initiale scolaire et péri-scolaire.

Et la place que l'on donne au sport — c'est-à-dire à la fois à l'activité physique et à l'association — dans l'école elle-même, en liaison avec ce qui l'entoure, est d'une importance décisive. Pour l'enfant, de la naissance à l'entrée dans l'adolescence, une éducation qui vise à l'autonomie et à la socialisation (objectifs inséparables et non opposés) ne peut être efficace que si elle prend appui sur l'activité physique, manuelle, gestuelle, rythmique, sportive... Les jeux des enfants, ceux qu'ils organisent eux-mêmes surtout, au besoin qu'ils inventent ou qu'ils puisent dans les traditions propres à leur âge, sont une source encore insuffisamment exploitée pour la formation générale comme pour la pratique d'une vie collective autogérée. Les enfants s'y engagent spontanément et tout entiers, l'ambiance ludique y stimule les acquisitions ; ils y apprennent à régler leurs relations interpersonnelles comme à contrôler chacun ses propres réactions : le caractère concret des activités, les nécessités d'organisation, d'utilisation de matériel, de gestion simple, à la portée des enfants, développent chez eux un réalisme objectif sans lequel la responsabilité n'est qu'un mot vide et leur donnent à expérimenter les vertus de la coopération. Et l'association instituée stabilise cette expérience dans la durée, à travers le cycle décision-exécution-évaluation qui régit toute progression expérimentale comme toute gestion démocratique.

Cela suppose évidemment que dans l'école, comme hors de l'école, on en finisse avec les préjugés dualistes, qu'on abolisse barrières et hiérarchies entre les activités physiques, ludiques, sportives... et les autres activités dites « culturelles » ou proprement scolaires.

Et cela suppose aussi dans le domaine sportif comme ailleurs, une pédagogie de type coopératif, les groupes

Coll. Fondation Marcel Liebman

d'enfants s'autogèrent le plus possible eux-mêmes avec le concours des adultes. Ce n'est pas sans raison — et son intuition prend toute sa valeur dans une perspective autogestionnaire — que Pierre de Coubertin considérait la création d'associations sportives dans les lycées comme le meilleur moyen, en assurant « aux élèves le gouvernement de leurs jeux », d'« introduire par là un embryon de liberté dans leurs exercices de prisonniers », de leur « apprendre que la démocratie... se revendique et s'assume », de leur offrir ainsi « une véritable éducation politique » : « On apprendra à l'homme à se bien gouverner en abandonnant au collégien le gouvernement de ses jeux et de ses distractions, et en leur faisant cet abandon sans restriction et avec toutes ses conséquences... »

Pour nous aussi, le développement de l'esprit sportif et celui de l'autonomie solidaire et critique du citoyen doivent progresser de pair dans le cadre associatif. C'est dans la logique du projet éducatif autogestionnaire qui entend préparer les hommes à affronter, dans une dialectique permanente de la coopération et de la compétition (ou confrontation) les contradictions d'une société par définition pluraliste, par essence conflictuelle, solidaire cependant.

C'est en ce sens que, si l'on a soin, dès l'école, de ne pas constituer - ou de ne pas laisser se constituer — un ghetto de sportifs, le développement d'une vie associative authentique dans le domaine sportif profitera non seulement au sport, sous toutes ses formes souhaitables, mais à l'ensemble des activités collectives, culturelles, sociales, politiques. Les problèmes rencontrés dans l'organisation et la gestion des activités sportives sont pour l'essentiel ceux-là mêmes que l'on rencontre aussi dans l'aménagement du temps et du cadre de vie, des équipements collectifs, dans l'animation globale du milieu local. Et l'habitude, comme les compétences acquises dans l'autogestion des loisirs, se transfèrent aisément dans les autres domaines, dès lors que l'on a compris qu'il s'agit partout de concourir de façon cohérente au même projet de changer la vie...

*
* *

Tout commence par l'éducation. Mais l'effort à lui consentir ne dispense pas d'une politique d'aide spécifique au mouvement sportif, dans son ensemble, et dans les secteurs qui nous paraissent à nous, Socialistes, prioritaires.

Dans son ensemble, nous l'avons dit, le mouvement sportif doit voir les pouvoirs publics respecter son indépendance ; il doit se voir garantir les moyens d'exercer cette indépendance démocratiquement à tous les échelons ;

Mais il est normal qu'à l'intérieur de cet ensemble, un régime socialiste privilégie, sur le plan national et régional, des fédérations sur le plan local, des associations polyvalentes, articulant par vocation, sport de compétition et loisirs sportifs, sans dissocier les sports des autres activités culturelles et sociales, et gérant le tout démocratiquement par dessein, et non simplement par obligation formelle : elles peuvent, en effet, à bon droit, avec l'école elle-même,être considérées comme des terrains d'apprentissage concret de la démocratie telle que nous la concevons.

*
* *

Soulignons pour conclure cette introduction, la cohérence du projet. Vouloir développer conjointement la pratique sportive et la vie associative et enrichir l'une par l'autre, cela s'accorde avec la priorité que nous donnons à la pratique diversifiée, offerte à tous, sur le sport de haut niveau, réservé par définition à une « élite » restreinte. Cela s'accorde aussi avec le rôle pédagogique des associations, lieux d'apprentissage, d'expérimentation et d'action pour des citoyens actifs, capables de s'engager dans l'action syndicale et politique (à tous les niveaux, municipal, régional, national...) aussi bien que dans l'autogestion de loisirs. La philosophie sous-jacente est la même qui nous amène à concevoir l'éducation comme permanente — et de ce fait nécessairement autogérée — et à replacer dans cette perspective d'ensemble le système éducatif proprement dit. C'est sous cet éclairage qu'il convient, maintenant, d'examiner les propositions qui suivent.



Coll. Fondation Jean-Jaurès

Pour une conception socialiste de l'éducation physique et sportive

A. — PRÉAMBULE

Faut-il étaler des chiffres pour confirmer le constat que l'ensemble de nos concitoyens font sur le sport à l'école : la faillite par rapport aux objectifs proclamés par les différents secrétaires d'État y est totale. Citons simplement :

— L'enseignement primaire où seulement 20 % des élèves font au moins 4 heures d'éducation physique et sportive par semaine, alors que le 1/3 temps pédagogique existe dans les textes depuis... 1969 !
— L'enseignement secondaire où le déficit des postes budgétaires d'enseignants en E.P.S. dépasse les 6 5OO sur les bases horaires minimales et s'accroît au fur et à mesure de la non-réalisation des objectifs du VIIe Plan ;
— L'enseignement supérieur où il y a un enseignant E.P.S. pour 1 8OO étudiants, etc.

Ce constat rapide peut être étayé par chacun d'entre nous en fonction de son expérience personnelle. Il reste que nous, Socialistes, devons passer au stade des propositions et, pour cela, tracer les axes de notre conception de l'éducation physique et sportive, que nous considérons comme un élément essentiel de notre projet politique en matière de sports et loisirs.

POURQUOI ?

Parce que, d'une part, l'éducation physique et sportive est un moyen essentiel de l'épanouissement de l'homme, de l'émancipation des travailleurs, et, d'autre part, parce qu'elle permet un apprentissage privilégié de la vie associative et de l'autogestion.

COMMENT ?

En faisant de l'éducation physique et sportive une composante et une dimension essentielle de l'éducation (et non plus une discipline « à part », une « sous-matière » ou même un complément de l'effort intellectuel).

En la présentant donc dès la petite enfance, comme une composante indifférenciée de l'éducation — ensemble initialement intégré —, composante qui acquerra sa spécificité peu à peu, au fur et à mesure de l'éveil de l'enfant, pour devenir un ensemble où s'exercera le libre choix du jeune (entre l'activité de loisir dont celle de pleine nature, l'expression corporelle, la relaxation, la détente, le jeu ou la compétition sportive).

En évitant de faire exclusivement de l'E.P.S. un moyen de rehausser le niveau sportif de notre pays sur la scène des compétitions internationales : ce serait sacrifier les vertus éminentes de l'E.P.S. à la course aux médailles que de partir du point d'arrivée (la pratique sportive, compétitive, voire de haut niveau) et de le projeter sur les phases antérieures de la formation. Comme nous l'avons dit au paragraphe précédent, il faut bien voir que les activités proprement sportives se spécifient progressivement au sein d'activités physiques, motrices, corporelles... dont le champ d'application déborde largement le sport de compétition.

*
* *

Ainsi serait enrayée la tendance actuelle au divorce entre sport et éducation, par l'application réfléchie et manifeste aux deux domaines des mêmes principes socialistes d'émancipation et d'épanouissement de l'homme dans une société autogestionnaire.

Cela suppose deux conditions supplémentaires :
— Mettre fin aux déviations de certains milieux sportifs et lever ainsi les réticences des enseignants : il est vrai que les excès et déviations actuels du système éducatif n'encouragent pas — à juste titre — tous les enseignants à orienter leurs élèves vers la compétition ;
— Intégrer l'initiation sportive dans le cadre plus large de l'éducation : la préparation aux diverses formes de la pratique sportive, comme d'autres activités socio-culturelles, doit s'inspirer d'un projet éducatif d'ensemble issu d'un projet politique, et obéir à la pédagogie qui en découle.

C'est d'ailleurs pourquoi l'ensemble de ce projet pour une conception socialiste de l'éducation physique et sportive tentera systématiquement de « coller » au plan socialiste pour l'éducation, de sorte que notre cohérence soit manifeste et son intégration facilitée.

B. — Rappels sur le plan socialiste pour l'éducation

Il n'est pas question de reprendre ici l'ensemble des orientations du plan socialiste pour l'éducation, encore que toutes concernent, à des degrés divers, l'éducation physique et sportive. Pourtant, il nous paraît essentiel de citer ici quelques passages de ce plan, afin de mieux cerner le système éducatif nouveau que le Parti Socialiste propose. Ainsi pourrait être mieux levée l'ambiguïté qui réside aux références que l'on donne à nos raisonnements : si nos critiques vont au système actuel, nos propositions s'inscrivent dans un cadre différent, même si des mesures transitoires paraîtront souvent nécessaires.

Citons donc le plan socialiste pour l'éducation : « L'objectif fondamental de l'école est d'apprendre à regarder, à analyser, pour apprécier, comprendre et maîtriser.

« Sa réalisation nécessite :

« • Une initiation à toute l'expérience déjà vieillie de l'humanité, depuis ses acquis scientifiques et techniques jusqu'à ses créations esthétiques. Il est donc en partie fondé sur un certain rapport au savoir. Si les produits de la civilisation ont été conditionnés par l'évolution des rapports de production et de classes, il ne s'ensuit pas qu'ils soient sans valeur. Tous les éléments culturels, tous les savoirs présents dans notre société comportent, à des degrés inégaux, une part d'objectivité que l'école doit révéler, une part liée à l'idéologie, qu'elle doit dévoiler.

« L'école doit également prendre en compte des phénomènes culturels que les classes dominantes condamnent actuellement à être ignorés et méprisés.

« • Le développement d'un certain nombre d'aptitudes, de facultés d'inventions, d'expressions, de relations à autrui, qui sont tout aussi importants.

« Si l'école réalise son objectif, elle joue dans toute société, y compris dans une société socialiste, un rôle critique que les socialistes jugent indispensable. »

ERRATUM

Une erreur de photocomposition a éliminé le passage suivant du chapitre « Pour une conception socialiste de l'éducation physique et sportive ». Il faut donc le réintroduire page 6, 2e colonne, à la fin du grand B (Rappels sur le plan socialiste pour l'éducation), et avant la remarque : Les Socialistes sont conscients de cette « ouverture ».

Puis plus loin :

« Cette vision du rôle de l'école ne saurait être statique. Tout homme plonge ses racines dans un terroir, une culture, vit son présent dans la société actuelle, veut réaliser des projets. Si elle ne veut pas mutiler l'individu, toute édu-

Pour une conception socialiste de l'éducation physique et sportive

A. — PRÉAMBULE

Faut-il étaler des chiffres pour confirmer le constat que l'ensemble de nos concitoyens font sur le sport à l'école : la faillite par rapport aux objectifs proclamés par les différents secrétaires d'État y est totale. Citons simplement :

— L'enseignement primaire où seulement 20 % des élèves font au moins 4 heures d'éducation physique et sportive par semaine, alors que le 1/3 temps pédagogique existe dans les textes depuis... 1969 !
— L'enseignement secondaire où le déficit des postes budgétaires d'enseignants en E.P.S. dépasse les 6 5OO sur les bases horaires minimales et s'accroît au fur et à mesure de la non-réalisation des objectifs du VIIe Plan ;
— L'enseignement supérieur où il y a un enseignant E.P.S. pour 1 8OO étudiants, etc.

Ce constat rapide peut être étayé par chacun d'entre nous en fonction de son expérience personnelle. Il reste que nous, Socialistes, devons passer au stade des propositions et, pour cela, tracer les axes de notre conception de l'éducation physique et sportive, que nous considérons comme un élément essentiel de notre projet politique en matière de sports et loisirs.

POURQUOI ?

Parce que, d'une part, l'éducation physique et sportive est un moyen essentiel de l'épanouissement de l'homme, de l'émancipation des travailleurs, et, d'autre part, parce qu'elle permet un apprentissage privilégié de la vie associative et de l'autogestion.

COMMENT ?

En faisant de l'éducation physique et sportive une composante et une dimension essentielle de l'éducation (et non plus une discipline « à part », une « sous-matière » ou même un complément de l'effort intellectuel).

En la présentant donc dès la petite enfance, comme une composante indifférenciée de l'éducation — ensemble initialement intégré —, composante qui acquerra sa spécificité peu à peu, au fur et à mesure de l'éveil de l'enfant, pour devenir un ensemble où s'exercera le libre choix du jeune (entre l'activité de loisir dont celle de pleine nature, l'expression corporelle, la relaxation, la détente, le jeu ou la compétition sportive).

En évitant de faire exclusivement de l'E.P.S. un moyen de rehausser le niveau sportif de notre pays sur la scène des compétitions internationales : ce serait sacrifier les vertus éminentes de l'E.P.S. à la course aux médailles que de partir du point d'arrivée (la pratique sportive, compétitive, voire de haut niveau) et de le projeter sur les phases antérieures de la formation. Comme nous l'avons dit au paragraphe précédent, il faut bien voir que les activités proprement sportives se spécifient progressivement au sein d'activités physiques, motrices, corporelles... dont le champ d'application déborde largement le sport de compétition.

*
* *

Ainsi serait enrayée la tendance actuelle au divorce entre sport et éducation, par l'application réfléchie et manifeste aux deux domaines des mêmes principes socialistes d'émancipation et d'épanouissement de l'homme dans une société autogestionnaire.

Cela suppose deux conditions supplémentaires :
— Mettre fin aux déviations de certains milieux sportifs et lever ainsi les réticences des enseignants : il est vrai que les excès et déviations actuels du système éducatif n'encouragent pas — à juste titre — tous les enseignants à orienter leurs élèves vers la compétition ;
— Intégrer l'initiation sportive dans le cadre plus large de l'éducation : la préparation aux diverses formes de la pratique sportive, comme d'autres activités socio-culturelles, doit s'inspirer d'un projet éducatif d'ensemble issu d'un projet politique, et obéir à la pédagogie qui en découle.

C'est d'ailleurs pourquoi l'ensemble de ce projet pour une conception socialiste de l'éducation physique et sportive tentera systématiquement de « coller » au plan socialiste pour l'éducation, de sorte que notre cohérence soit manifeste et son intégration facilitée.

B. — Rappels sur le plan socialiste pour l'éducation

Il n'est pas question de reprendre ici l'ensemble des orientations du plan socialiste pour l'éducation, encore que toutes concernent, à des degrés divers, l'éducation physique et sportive. Pourtant, il nous paraît essentiel de citer ici quelques passages de ce plan, afin de mieux cerner le système éducatif nouveau que le Parti Socialiste propose. Ainsi pourrait être mieux levée l'ambiguïté qui réside aux références que l'on donne à nos raisonnements : si nos critiques vont au système actuel, nos propositions s'inscrivent dans un cadre différent, même si des mesures transitoires paraîtront souvent nécessaires.

Citons donc le plan socialiste pour l'éducation : « L'objectif fondamental de l'école est d'apprendre à regarder, à analyser, pour apprécier, comprendre et maîtriser.

« Sa réalisation nécessite :

« • Une initiation à toute l'expérience déjà vieillie de l'humanité, depuis ses acquis scientifiques et techniques jusqu'à ses créations esthétiques. Il est donc en partie fondé sur un certain rapport au savoir. Si les produits de la civilisation ont été conditionnés par l'évolution des rapports de production et de classes, il ne s'ensuit pas qu'ils soient sans valeur. Tous les éléments culturels, tous les savoirs présents dans notre société comportent, à des degrés inégaux, une part d'objectivité que l'école doit révéler, une part liée à l'idéologie, qu'elle doit dévoiler.

« L'école doit également prendre en compte des phénomènes culturels que les classes dominantes condamnent actuellement à être ignorés et méprisés.

« • Le développement d'un certain nombre d'aptitudes, de facultés d'inventions, d'expressions, de relations à autrui, qui sont tout aussi importants.

« Si l'école réalise son objectif, elle joue dans toute société, y compris dans une société socialiste, un rôle critique que les socialistes jugent indispensable. »

ERRATUM

Une erreur de photocomposition a éliminé le passage suivant du chapitre « Pour une conception socialiste de l'éducation physique et sportive ». Il faut donc le réintroduire page 6, 2e colonne, à la fin du grand B (Rappels sur le plan socialiste pour l'éducation), et avant la remarque : Les Socialistes sont conscients de cette « ouverture ».

Puis plus loin :

« Cette vision du rôle de l'école ne saurait être statique. Tout homme plonge ses racines dans un terroir, une culture, vit son présent dans la société actuelle, veut réaliser des projets. Si elle ne veut pas mutiler l'individu, toute édu-

cation doit prendre en compte ces trois aspects du temps. Nul ne doit être privé de son *passé :* c'est le rôle de l'école de lui en faire découvrir les différents aspects ; de son *présent :* l'école doit partir des réalités vécues par les individus ; de son *avenir :* c'est la présentation des différents projets pour demain.

« Le développement de l'enfant, puis du jeune, doit se faire d'une façon harmonieuse. La maîtrise de son environnement passe par la maîtrise de son propre corps, d'où l'importance de l'éducation *d'abord motrice, puis physique.* Si celle-ci se fait d'abord à l'école, elle doit se faire aussi dans le cadre de la vie associative, dans ce domaine comme dans les autres, l'école n'est pas la seule institution éducative. La vie associative est un lieu d'apprentissage de la vie démocratique, elle favorise l'expérimentation des pratiques autogestionnaires. »

Enfin, dans cette présentation générale du plan socialiste pour l'éducation, il nous paraît nécessaire d'insister sur les objectifs poursuivis, dont le premier nous intéresse au premier chef :

1. ÉPANOUIR CHAQUE PERSONNALITÉ

« C'est l'affirmation du droit à la différence. L'école doit tenir compte des différentes cultures que vivent les individus, que ces cultures soient d'origines ethniques et surtout sociale. Tenir compte, cela signifie accepter la diversité des langages, des mentalités, des rythmes : non pas enfermer l'individu dans sa culture d'origine, sans lien avec les autres langages, mais bien permettre le passage d'un système à un autre. C'est aussi considérer l'homme dans sa totalité et notamment intégrer à l'éducation la formation physique et sportive ainsi que l'apprentissage des différents modes d'expression artistique. »

Citons simplement les autres objectifs, sans les développer :

2. APPRENDRE LA DÉMOCRATIE ;
3. APPRENDRE ET SAVOIR APPRENDRE ;
4. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS.

C. — L'E.P.S. DANS LES ENSEIGNEMENTS

I. —. RAPPEL. LA MAISON DE L'ENFANCE

Le plan socialiste pour l'éducation prévoit que les *maisons de l'enfance* seront des structures de coordination regroupant les crèches, les écoles maternelles, les centres d'orthogénie, les centres de protection maternelle et infantile, les services d'assistances sociales, le groupe d'aides psycho-pédagogiques, les écoles de parents et les centres de loisirs associés à l'école, permettant ainsi de prendre en compte l'ensemble des besoins spécifiques de la population.

L'éducation corporelle en maison de l'enfance.

A ce stade, le mot *sport* n'a pas de sens. Les activités que l'on qualifie généralement de physiques ne sont pas dissociables des autres activités d'éveil, de création, de découverte et de prise en charge par l'enfant de ses pouvoirs d'expression personnelle, de relation aux autres et de maîtrise de l'environnement ; le corps est le médiateur.

Dans tous les cas, ces activités aux multiples composantes revêtent des formes ludiques. Le jeu constitue à ce stade un facteur primordial de développement.

Un double objectif sera poursuivi :

— *Faire vivre aux enfants des situations* qui les incitent à surmonter leur timidité, à éprouver leur capacité d'exécution, ou d'invention motrice, leur aptitude à la communication sous toutes ses formes. Ainsi, la familiarisation avec la neige, l'eau, l'air.

— *Découvrir les handicaps et y remédier,* ce qui augmentera les chances de chaque enfant. Le livret de santé obligatoire tel qu'il est prévu par le plan socialiste sera confié aux familles ; il sera le lien pour tous les intervenants et l'enfant durant tous les niveaux d'éducation et même après.

Les équipements devront être adaptés aux besoins réels. Il n'est pas question d'imposer une réglementation nationale de détail. Seuls les grands axes devront être au maximum en mouvement, afin d'exploiter pleinement les apports de l'aventure motrice, du jeu, de la création. Les parents seront naturellement associés à tout cela, et en particulier, à l'organisation des activités de loisir.

II. — LE CYCLE FONDAMENTAL

La fonction de cycle fondamental est de donner à tous les enfants une formation de base indispensable pour qu'ils puissent ultérieurement agir dans la société, maîtriser leur environnement.

Le champ des activités physiques et sportives est un des terrains privilégiés pour établir la relation, la liaison, l'ouverture entre l'école et la vie. La constitution de l'équipe pédagogique attachée à l'école doit prendre en compte cette nécessité. Une autre organisation de la vie associative permettra des relations éducatives décloisonnées, sous des formes diverses laissées aux initiatives locales et régionales conformément au caractère décentralisateur de notre projet.

Mais, cette « ouverture » de l'école sur la vie, élément essentiel de notre projet éducatif, ne peut et ne doit en aucun cas se limiter au domaine des activités physiques et sportives : elle doit embrasser la charge plus vaste du culturel et socio-culturel dont les A.P.S. ne sont qu'une composante.

Il faut bien voir qu'une telle affirmation de principe doit se prolonger par une explication sur le « comment », le « concrètement », d'autant que (comme nous le verrons plus loin, cf. III, 2-44) nous, Socialistes, avons toujours porté une critique sévère des structures passerelles entre l'école et le monde sportif extra-scolaire (C.A.S. et S.A.S.).

Que proposons-nous d'autre ? A partir de la réalité des structures existantes, nous prônons une transformation-rénovation de ces structures tant verticale que horizontale :

— Les structures verticales : nous considérons que la vie associative existe déjà dans l'institution scolaire (U.S.E.P, A.S.S.U., nouvellement U.N.S.S.) et qu'il faut partir de là pour aller plus loin, c'est-à-dire « ouvrir » ces associations à d'autres domaines que le sport, à d'autres intervenants que les enseignants d'E.P.S. (autres enseignants, parents, professionnels, extra-scolaires, etc.). Actuellement, l'A.S.S.U. n'est pas une passerelle entre l'école et la vie associative, c'est un mur, une bureaucratie. Il faut lui redonner un rôle qualitatif plutôt que quantitatif, et recréer dans l'école une vie associative et autogestionnaire.

— Les structures horizontales : nous pensons que la coordination, la concertation nécessaire au niveau local doit se faire par une structure de type « Office municipal des sports », de sorte que l'ouverture sur la vie de l'école soit, dans le domaine sportif, organisée globalement pour que les enfants bénéficient d'un éventail de choix le plus large possible, et qu'ils ne soient plus un enjeu pour des intervenants-concurrents.

Remarque : les Socialistes sont conscients que cette « ouverture » pose problème, notamment aux enseignants, quant à l'intervention de professionnels non formés pédagogiquement, dans le processus éducatif ; nous apportons plus loin (IV, 2, *b*) une réponse à ce problème.

1. Les premières années du cycle fondamental (6-11 ans)

Cette phase correspond, à la fois, dans le développement de l'enfant, à ce que l'on a appelé « l'âge d'or des acquisitions motrices » et à une période propice à la vie de groupes.

De ce constat, les Socialistes tirent deux conséquences pour l'intégration de l'E.P.S. dans l'éducation au niveau des premières années du cycle fondamental :
— Les activités d'éducation physique (au sens large) doivent y conserver une place importante et se voir valorisées. Dans le même esprit que la Maison de l'Enfance, on maintiendra délibérément les liaisons avec les autres activités d'éveil et les apprentissages instrumentaux : il est capital que l'enfant bénéficie de la cohérence et de l'unité des démarches éducatives qui lui sont proposées ; que l'organisation même de l'école ne reproduise plus la traditionnelle hiérarchie de l'intellectuel, du manuel, du « musculaire »...
— Progressivement, les activités physiques se spécifient et les pratiques se différencient dans le cadre de cette première partie du cycle fondamental.
Il est important que la pratique des premières activités sportives revête la forme associative dans le cadre général d'une pédagogie coopérative (préparation spécifique à la vie autogestionnaire).

Il faut noter, en outre, que les objectifs de formation générale doivent encore à ce stade rester prioritaires, et préserver ainsi les enfants de toute tentative systématique de sélection et d'orientation vers le sport de haut niveau.

2. Deuxième phase (qui correspond au premier cycle secondaire actuel)

Principes. — Dans le domaine des activités physiques, comme dans les autres disciplines scolaires, c'est la période des orientations préalables aux choix ; orientations liées à une meilleure connaissance biologique de son corps. Ainsi, s'efforcera-t-on de diversifier progressivement et le plus possible les *disciplines* proposées (sport, plein air, natation, expression corporelle, etc.).

C'est donc aussi vers la fin du cycle fondamental qu'on amorcera l'orientation vers les différents niveaux de la pratique sportive, y compris en direction des formations de haut niveau pour lesquelles les objectifs généraux de l'éducation seront sauvegardés.

3. **Le problème des horaires**

Pour des raisons d'équilibre et d'hygiène du travail et de la vie scolaire, et dans le cadre d'une réorganisation d'ensemble du temps scolaire, l'horaire dévolu à l'E.P.S. doit rester important.

Ce problème des horaires mérite d'ailleurs qu'on s'y attarde un peu : dans le système actuel, la revendication des cinq heures d'E.P.S. obligatoires est essentielle et correspond à une réalité incontestable. De ce point de vue, le Parti Socialiste est solidaire des luttes pour l'augmentation des horaires consacrés à l'E.P.S. et fait sienne cette revendication, mais il tente de la dépasser de sorte qu'elle ne soit pas seulement un slogan.

En effet, dans l'institution scolaire telle que nous la souhaitons, où les rythmes scolaires sont différents et où, d'une part, les horaires obligatoires sont réduits (peut-être jusqu'à vingt heures ?) tandis que (voir plus loin), d'autre part, les pratiques « optionnelles » seront développées, on peut penser que deux séances hebdomadaires d'une durée pédagogique satisfaisante (une heure trente, voire deux heures) seraient suffisantes.

En tout état de cause, les moyens mis à la disposition de l'E.P.S. tant dans le tronc commun irréductible que dans les activités « optionnelles » (telles que nous les définissons ci-dessous) aboutiront à une moyenne supérieure à cinq heures.

4. Le sport « optionnel ». Les activités physiques et sportives, diversifiées et spécialisées.

Pour les Socialistes, le sport optionnel s'entend « sous la responsabilité de l'institution éducative et s'inscrit parmi les activités offertes au libre choix des enfants. Pour nous, le sport optionnel doit permettre la réalisation de l'individu par l'intermédiaire d'un choix librement consenti.

Le sport optionnel est, dans l'activité culturelle de l'homme, une dimension objective : elle représente un choix délibéré de l'adolescent, de l'adulte. Elle mérite alors une attention particulière d'autant que l'école ne peut avoir le monopole du sport librement choisi. Les structures d'accueil ne pourront être mises en place qu'en collaboration entre l'école et la vie associative et devront permettre le libre choix. C'est ce que nous avons affirmé plus haut (C, 2).

Nous portons donc une critique très sévère du sport optionnel tel que le pouvoir actuel tend à nous l'imposer, c'est-à-dire hors du cadre de *l'institution scolaire,* par l'intermédiaire des C.A.S. et des S.A.S. qui ne sont, en fait, qu'un camouflage de la pénurie en heures et en postes d'enseignants, qu'une tentative du pouvoir de fuir ses responsabilités face à la nécessité d'une E.P.S. véritable à l'école.
Cela ne veut pas dire que le sport « hors de l'école » n'intéresse pas les Socialistes : notre choix politique pour le développement du mouvement associatif en témoigne ainsi que ce que nous avons dit, par ailleurs, sur le système sportif.

Au contraire, nous considérons que le développement des A.P.S. dans le cadre de l'institution scolaire par les enseignants plus nombreux et mieux formés encore, en donnant le goût aux jeunes des activités physiques et sportives, sera le meilleur garant d'une plus grande pratique sportive dans, hors et après l'école.

III. — LE CYCLE POLYTECHNIQUE

Compte tenu du fait que ce qui vient d'être dit sur les horaires et le sport optionnel reste valable pour le cycle polytechnique, nous nous contentons en ce qui le concerne de citer le *Plan socialiste pour l'éducation :*

« Les missions de l'école ne sauraient se réduire à la dimension professionnelle. Mais, à l'inverse, cette dimension constitue, dans le régime actuel, le lieu d'exercice privilégié de la politique de ségrégation.

C'est pour cela que cette question a été particulièrement abordée. Mais les Socialistes ne peuvent accepter la séparation introduite officiellement entre la vie professionnelle et les autres dimensions de la vie des individus.

« Ainsi le cycle polytechnique ne sacrifiera pas l'acquisition d'une culture solide et désintéressée. Mieux reliée à la vie, celle-ci permettra à chacun de mieux s'insérer dans la vie en unifiant les divers aspects de son existence, jusqu'alors séparés, pour le plus grand nombre de citoyens.

« De ce point de vue, l'acquisition d'un savoir désintéressé,les disciplines artistiques et culturelles, la connaissance de la région occuperont une place importante dans les possibilités offertes à tous les jeunes du cycle polytechnique. Il en sera de même pour l'éducation physique et sportive. La phase proprement motrice est finie, ainsi que l'éducation corporelle. Il s'agit de poursuivre l'orientation définie en fin du cycle fondamental. La pratique du sport sera donc conçue avant tout comme une activité physique de loisirs, conduisant à des possibilités très diverses, le sport de compétition étant simplement l'une d'entre elles, l'objectif recherché étant de donner l'envie à chacun de pratiquer une ou des activités de loisirs. C'est du reste cette pratique de masse qui pourra redonner aussi au pays une place honorable dans le sport de haut niveau. »

IV. — L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'étudiant est un « travailleur en formation ».A ce titre, il doit pouvoir, s'il le désire, pratiquer le sport de loisirs comme tout autre travailleur ou citoyen. La formation peut, en outre, dans de multiples cas, comporter intrinsèquement des activités physiques, soit comme facteur de culture générale, soit comme élément de formation professionnelle.

Au titre des loisirs, il doit pouvoir pratiquer soit dans le cadre « universitaire », soit dans le cadre « civil » ;la coordination des équipements permettant leur meilleur emploi.

Il faut favoriser à la fois la pratique spécifiquement universitaire et la pratique en commun avec d'autres catégories de la population. Dans les deux situations, l'étudiant doit participer en tant que tel à la gestion des équipements et des activités. La pratique de la vie associative constitue en effet une préparation privilégiée à l'autogestion. Ainsi, développera-t-on d'une part, les fédérations sportives scolaires et universitaires d'autre part, les fédérations affinitaires U.F.O.L.E.P. ,F.S.C.F., F.S.G.T., U.S.T. Il importe en effet de favoriser les fédérations qui associent délibérément le sport à d'autres activités culturelles et qui attachent le prix qui convient à la gestion des activités par les intéressés eux-mêmes. On veillera à offrir à ceux-ci la gamme la plus large possible d'activités et à leur en faciliter la pratique diversifiée.

D. — LES ENSEIGNANTS

I. — Les premières années du processus éducatif : la polyvalence du maître.

Commençons par citer de nouveau le Plan pour l'éducation : « Il paraît nécessaire, voire indispensable, que l'éducation corporelle soit assurée par l'enseignant de l'enfant, les conseillers pédagogiques spécialisés intervenant comme appui technique ; la formation des enseignants sera conçue en conséquence. »

Les Socialistes ont fait le choix de la polyvalence du maître, en parfaite logique avec leur affirmation sur la globalité de l'éducation et de l'indifférenciation des disciplines pendant les premières années du système éducatif.

Outre le problème de la formation des maîtres que nous envisageons plus loin (cf. D, III), le problème de l'E.P.S. dans les premières années du processus éducatif (Maison de l'enfance et première partie du cycle fondamental) pose deux types de problèmes :

Le premier pourrait se résumer à un slogan de type « un maître formé à tout, qui fait le plus possible, mais pas forcément tout », qui nous permet de faire référence à **l'équipe pédagogique** telle qu'elle est prévue par le plan pour l'éducation et prévoit que soient associés les enseignants de l'établissement, les autres catégories de personnels et les parents. De fait, la polyvalence du maître ne signifie pas son isolement.

II. — DANS UN DEUXIÈME STADE DU PROCESSUS ÉDUCATIF : les enseignants d'E.P.S.

Outre les problèmes de formation envisagés plus loin (D,) et d'horaires (cf.3, *b*), il nous paraît important ici de développer deux points essentiels du projet socialiste pour l'E.P.S. : l'intégration des enseignants d'E.P.S. à l'Éducation nationale et les créations de postes.

a) **L'intégration à l'Éducation nationale**

Le premier des moyens qu'il faut citer, c'est le rattachement des enseignants d'E.P.S. à l'Éducation nationale. Cette mesure — qui correspond à une revendication profonde des syndicats d'enseignants d'E.P.S. — doit nous permettre à la fois :
— de donner plus de cohérence au système éducatif et notamment de mieux y associer les enseignants d'E.P.S. ;
— de faire de l'E.P.S. « une matière comme une autre », et non plus, comme dans le système actuel, une matière dévaluée au nom du principe conservateur de la supériorité de l'intellectuel sur le physique.

En outre, ce rattachement des enseignants d'E.P.S. à l'Éducation nationale permettra de mieux résoudre deux problèmes essentiels qui se posent à eux :
— la formation dans le cadre universitaire (mais nous y reviendrons plus loin,
- le problème des créations de postes qu'il nous faut développer maintenant.

b) **La formation des enseignants**

• Ce que le Plan socialiste pour l'éducation prévoit : un corps unique des enseignants de l'école de base, formé dans les centres universitaires de formation d'enseignants (C.U.F.E.).

Citons le Plan pour l'éducation :

« Les enseignants du corps unique n'exerceront pas tous le même type de fonction. Ils pourront selon leur formation être polyvalents, bivalents, ou spécialisés dans une discipline ou une activité donnée.

On pourrait distinguer les quatre types d'enseignants du corps unique suivant :
— Enseignants des Maisons de l'enfance,
— Enseignants polyvalents, spécialement destinés au début du cycle fondamental.

Pour ces deux types d'emploi, la formation devrait comprendre, outre une spécialité universitaire donnée (linguistique ou mathématique notamment), une qualification en matière de psychologie, de psychomotricité et d'expression corporelle (y compris l'éducation physique et sportive).

Enseignants bivalents
Il s'agirait d'enseignants plus spécialisés, intervenant en particulier au moment de la fin du cycle fondamental. On peut, à ce niveau, prévoir trois sortes de disciplines : initiation à la formation scientifique et technologique ; expression et communication françaises ; connaissance du monde, En revanche, un certain nombre de tâches exigeraient des enseignants spécialisés, notamment les langues étrangères, l'éducation musicale, etc.

Enseignants spécialisés dans une discipline donnée (philosophie, chaudronnerie, espagnol, musique, E.P.S., etc.) qui seraient seuls utilisés au niveau du cycle polytechnique, mais qui seraient également employés en deçà ; d'autres enseignants seraient spécialisés dans une activité donnée (documentation, bibliothèque, psychologie, orientation scolaire et professionnelle, assistance sociale en milieu scolaire, etc.)

Il serait contraire à la perspective autogestionnaire des Socialistes de déterminer avec précision les tranches d'emploi exactes des quatre catégories ci-dessus, à l'exception de la première. Par exemple, les uns pensent que le maître polyvalent est nécessaire au début de la scolarité obligatoire, d'autres pensent que non. Hormis les cas (classes uniques) où la solution du problème est imposée par la nature des choses, il serait possible de laisser le choix de l'organisation des écoles aux équipes d'enseignants travaillant à l'intérieur d'une circonscription déterminée (circonscription primaire ou secteur du second degré actuels).

• Il est indispensable à l'unité de l'éducation que les enseignants d'E.P.S. ne constituent à aucun niveau un corps à part.

Dans la perspective d'une formation d'égal niveau et partiellement commune pour tous les maîtres de la scolarité pré-universitaire, les enseignants d'E.P.S. doivent recevoir, dans les mêmes C.U.F.E., une formation comportant un large tronc commun avec celle des enseignants d'autres disciplines, avec lesquels ils sont appelés à faire équipe dans les établissements. Le même souci de coordination des activités éducatives devrait d'ailleurs inspirer la formation des animateurs d'associations ou d'équipements des secteurs socio-culturels, et notamment du secteur sportif.

C'est dans ce cadre général qu'il faut reconsidérer le problème d'une *polyvalence* (plus ou moins tempérée) pour les maîtres de l'école maternelle et de l'école élémentaire,

d'une *bivalence* éventuelle au niveau du 1er cycle secondaire, d'une *spécialisation* peut-être plus accentuée qu'aujourd'hui aux niveaux ultérieurs (cycle polytechnique et universités). Une formation par modules permet d'assurer à la fois :
— un tronc commun indispensable à la continuité pédagogique tout au long de la scolarité comme aux coordinations entre disciplines à chaque niveau ;
— des spécialisations (de caractère polyvalent, bivalent ou unidisciplinaire) correspondant précisément aux exigences propres de chaque niveau.

• Dans la période transitoire, c'est par la *formation continue* qu'il faudra résoudre deux problèmes majeurs :
a) Au niveau maternel et élémentaire, donner à un corps d'instituteurs jeunes (en 1975, 71 % des titulaires avaient moins de 40 ans) et féminisé à près de 80 %, le minimum de compétences indispensables pour enseigner l'E.P. avec le soutien de conseillers spécialisés : L'expérience de l'U.S.E.P., entre autres, prouve que la partie n'est pas perdue d'avance.

b) Au niveau de l'enseignement secondaire, mettre fin professionnellement à la coexistence injustifiable de deux catégories d'enseignants pour assumer les mêmes fonctions. Le perfectionnement des actuels professeurs adjoints pourrait d'ailleurs revêtir la forme d'une spécialisation dans une discipline (ou pour un niveau) en même temps qu'il leur permettrait d'accéder au statut des professeurs (désormais commun à tous les maîtres, comme il a été rappelé plus haut).

• Mais surtout la formation continue permettra de régler progressivement le délicat problème des professionnels non enseignants du sport, qui est le souci majeur de l'ouverture de l'école sur la vie dans le domaine des A.P.S.

Le Plan socialiste pour l'éducation exprime notre « volonté d'ouvrir l'université aux travailleurs par une formation populaire continue », qui implique « des enseignements articulés dans la mesure du possible avec les pratiques vécues ».

Nous proposons donc que les C.U.F.E. soient largement ouverts aux travailleurs du sport (moniteurs brevetés fédéraux de l'État, cadres techniques, etc.), de sorte que leur pratique sportive se double — par la formation continue — d'un acquis pédagogique et que soient ainsi gommées progressivement les entraves à l'ouverture de l'école sur le monde sportif extra-scolaire.

b) *La création de postes*

Comme nous l'avons dit dans notre introduction, le déficit en postes d'enseignants d'E.P.S. est de l'ordre de 6 500 sur le base des horaires minima et dépasse les 25 000 sur la base des 5 heures obligatoires.

Les Socialistes affirment qu'il faut mettre en œuvre un plan de recrutement massif d'enseignants en E..S., plan qui devrait retenir un chiffre annuel compris entre 2 000 et 2 500 postes, c'est-à-dire plus du double des objectifs du VIIe Plan et plus du triple des réalisations moyennes depuis trois ans.

Cette proposition n'est pas démagogique, et nous l'expliquons en trois points :

1. Elle est économiquement cohérente avec la lutte pour l'emploi que devra mener un gouvernement d'Union de la Gauche.

2. Elle est budgétairement possible, non seulement avec un autre budget que les ridicules — et scandaleux — 0,67 % actuels, mais tout de suite comme l'a prouvé l'amendement socialiste au budget de la Jeunesse et des sports pour 1978, transférant 32 millions de francs au chapitre 34.12 (article 50) et 43.91 (article 20) affectés aux C.A.S. pour la création d'environ 540 postes d'enseignants supplémentaires.

3. Enfin, elle est professionnellement possible quand on connaît le scandale des « reçus-collés » et le nombre d'étudiants ayant reçu trois ou quatre ans de formation après le bac et actuellement au chômage.

Si l'éducation motrice et psychomotrice, corporelle et physique, se fait d'abord et avant tout à l'école, il est bien évident qu'elle doit trouver dans le secteur péri-scolaire un prolongement par une interprétation de l'école et du cadre associatif : l'ouverture de l'école sur la vie associative est un élément essentiel du Plan socialiste pour l'éducation.

Et cette ouverture est pour nous, Socialistes, riche de conséquences positives car nous accordons au fait associatif des vertus pédagogiques et politiques essentielles. Pour résumer celles-ci, nous nous contenterons de citer un passage du projet de rapport sur le « Parti socialiste et le fait associatif » :

« L'association, qui a toujours été une des formes majeures de la liberté, devient une des conditions essentielles de l'équilibre dans une société à dominance industrielle et urbaine. Elle offre à l'individu un moyen d'expression original, un lieu de participation pour une vie collective d'affinités : on poursuit une action commune avec ceux qui sont porteurs du même projet que vous.

« L'association est une école de démocratie, elle prépare les citoyens à prendre des responsabilités dans la cité. »

Puis, plus loin :

« Pour le Parti socialiste, les associations ont un rôle fondamental à jouer dans la marche vers le socialisme, et ce rôle est davantage de nature pédagogique que politique.

« Le fait associatif est en lui-même éducatif, il l'est au moins de deux manières :

« — Pour l'ensemble des adhérents et des usagers des associations, par les activités proposées et la vie même de l'association. Cette « formation » a une grande valeur : c'est celle que l'on acquiert par la participation à une action collective, entreprise volontairement.

« Pour les responsables, parce que la vie des associations est souvent une formation à la prise des responsabilités.

« Quel que soit le secteur d'activités de l'association, le trait commun de son action sera sa caractéristique éducative. Ppur le Parti Socialiste, les associations favorisent l'expression volontaire d'un projet éducatif spécifique et suscitent la prise en charge collective d'une action éducative de transformation.

« Avec l'école, elles doivent contribuer à la mise en œuvre de cette fonction d'éducation permanente, si importante pour une réelle réduction des inégalités sociales, économiques et culturelles, et pour un véritable épanouissement de chaque individu. »

E. — LE SPORT S'INSCRIT AUSSI DANS UNE POLITIQUE D'ÉDUCATION SANITAIRE

Actuellement, la médecine du sport ne dispose pratiquement pas de moyens budgétaires. En outre, la confusion est extrême et le partage des compétences se trouve mal défini entre :

— D'une part, les pouvoirs publics, représentés par le bureau médical du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux sports, qui tente d'assurer une certaine coordination (centres médico-sportifs, médecins, inspecteurs régionaux et départementaux, etc.),

— D'autre part, les Fédérations et le C.N.O.S.F. (médecins fédéraux, médecins de la préparation olympique) qui souhaitent échapper à tout contrôle.

En fait, les problèmes concernant la santé et le sport dépassent largement la notion actuelle de « médecine du sport » et doivent s'intégrer dans une vaste politique d'ensemble de prévention et d'éducation sanitaire.

Plusieurs rôles peuvent être impartis au secteur médico-sportif :

— La détection des contre-indications absolues et relatives à la pratique du sport ;

— L'orientation vers l'activité physique la mieux adaptée. Problème d'autant plus important que l'on veut étendre la pratique sportive aux enfants, aux deuxième et troisième âges, voire même aux handicapés physiques et mentaux, ainsi qu'aux anciens malades convalescents, dans le cadre d'une rééducation fonctionnelle et d'une réinsertion sociale ;

— La surveillance de cette activité physique et de l'entraînement qui la sous-tend ;

— La préparation biologique de l'athlète de haut niveau qui doit être naturelle et harmonieuse, et ne doit en aucun cas recourir à des procédés artificiels qui démobilisent athlètes et entraîneurs et déshonorent une société.

A cette œuvre devraient, en concertation avec les éducateurs physiques, concourir médecins, para-médicaux, assistantes sociales, psychologues qui, à un moment de leur formation, pourraient recevoir un enseignement commun traitant de ces problèmes et les replaçant dans un concept plus large.

En effet, l'éducation physique est un des moyens parmi les plus efficaces, permettant à un individu de prendre conscience de son corps et de trouver un épanouissement physique et psychologique à condition que des bases scientifiques conduisant à l'optimisation de l'activité physique soient bien connues des éducateurs et des professeurs de la santé.

Cependant, les points d'impact d'une telle action se situent au niveau des lieux de scolarité, de travail et des loisirs, et certains de ses objectifs se recoupent avec ceux d'autres secteurs tels que la santé scolaire, les P.M.I., l'hygiène mentale, la médecine du travail, etc., ou sont complémentaires.

Aussi l'intégration de ces différentes approches d'une même politique de prévention et d'éducation sanitaire paraît-elle souhaitable d'un double point de vue :
— technique (concentration des moyens,
— économique (dispersion budgétaire moindre).

Cette intégration peut trouver sa place dans des centres ou des services situés à l'échelon de la cité, l'école ou l'université, l'entreprise.

A l'échelon régional, elle peut prendre la forme d'instituts qui, en liaison avec les universités, pourraient assumer la charge de la centralisation des informations, l'animation des équipes de recherche et la formation du personnel à son rôle, non seulement technique, mais aussi éducatif.

Le loisir sportif

Après avoir posé la reconnaissance du fait associatif comme axe de développement d'*une politique socialiste pour le sport,* et affirmé que l'éducation physique et sportive devait être la priorité absolue de cette politique, le Parti Socialiste propose une réflexion sur le *loisir sportif* comme quatrième volet de cette politique.

Les propositions socialistes pour le loisir sportif nous amènent dans un premier temps à nous interroger sur le terme « loisir », et tout d'abord sur le temps de loisir. Une fois cernées ces notions, il sera plus facile de définir une politique de loisir sportif, des activités physiques de loisir.

I. — L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS

TEMPS DE TRAVAIL, TEMPS LIBÉRÉ, TEMPS CONTRAINT, TEMPS DE LOISIR

On a tendance à opposer « temps de travail » et « temps de loisir ». Mais réduire la durée du travail ne veut pas dire nécessairement que l'on augmente le temps libre du loisir. En effet, le *temps libéré* sur le travail se décomposera en *temps contraint* et *temps de loisir.* Toutes choses égales par ailleurs (c'est-à-dire sans réduire le temps de sommeil ou de restauration), les Socialistes proposent une politique visant à l'accroissement du temps de loisirs par la réduction du temps de travail, mais aussi du temps contraint.

La réduction du temps de travail

A travers l'abaissement de la durée du travail, les Socialistes cherchent d'abord l'amélioration des conditions de travail et de vie. C'est pourquoi, dans ce domaine, l'effort de l'économie doit être en priorité vers les branches ou les types d'activité dans lesquels le travail est particulièrement pénible.

L'objectif est de parvenir à ce que la durée habituelle de travail se rapproche de 36 heures par semaine, dans le meilleur délai possible, en commençant par les emplois les plus pénibles.

Mais la baisse de la durée hebdomadaire n'est pas la seule modalité envisagée. A travers l'allongement des congés annuels (5e semaine de congés payés) et surtout la multiplication des possibilités d'interruption temporaire du travail (notamment en vue de bénéficier de formation, et du congé-éducation), une grande souplesse peut être offerte aux salariés dans les modalités d'allègement de leur temps de travail.

En ce qui concerne l'abaissement de l'âge de la retraite, les Socialistes se fixent pour objectif de permettre aux travailleurs d'accéder à la retraite à 60 ans et d'abaisser cette limite à 55 ans lorsque les travailleurs concernés sont soumis à des tâches pénibles.

L'ensemble de ces mesures permettra une *libération du temps* pour les travailleurs. Il s'accompagne d'un ensemble de propositions qui permettront de réduire également le *temps contraint* parmi lesquelles se situent le développement d'une politique des transports en commun et l'organisation d'un urbanisme cohérent évitant les déportations ségrégatives et les séparations des grandes fonctions de la ville.

Le temps de loisir

Le temps de loisir est un ensemble qui recouvre des activités de loisirs différents :
— Le loisir de fin de journée, après le travail, à proximité du lieu de domicile ou au domicile lui-même, permettant de mettre en place progressivement de nouveaux rythmes de vie, de changer la vie quotidienne.

— Le loisir de fin de semaine qui doit permettre des « ruptures » plus profondes, plus longues, et notamment pour les citadins, un contact plus réel avec la nature.

— Le loisir annuel, plus simplement appelé vacances, qui offre par sa durée un éventail de choix d'activités plus large encore. Les propositions faites par les Socialistes sur le tourisme social vont largement dans ce sens.

En guise de première conclusion : le temps autogéré

Temps de travail, temps contraint, temps de loisir... les Socialistes, pour changer la vie, ne proposent pas un découpage en tranches, ni des moules préfabriqués. Au contraire, la principale caractéristique du temps de loisir est d'être un *temps libre* susceptible de permettre à tous d'exercer l'activité de son choix... ou de ne rien faire !

Ceci impose que le choix des activités soit le plus large possible. L'ensemble des propositions socialistes qui ont émergé à travers le colloque sur le cadre de vie des 28 et 29 janvier 1978, apporte bien des garanties à cet égard.

Cela suppose ensuite que les citoyens puissent organiser leur temps de loisir : les propositions socialistes sur la vie associative et notre conception du loisir comme terrain privilégié de la pratique autogestionnaire nous font concevoir le temps de loisir comme un temps autogéré.

Fondation Jean-Jaurès

C'est aussi par l'aménagement du temps que se réalisera le triptyque proposé par François MITTERRAND :

— *D'abord vivre,*
— *Ensuite vivre autrement,*
— *Enfin, vivre ensemble.*

II. — QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA NOTION DE LOISIR

Comme il a été dit plus haut, les Socialistes n'ont pas de « modèle » de loisir à proposer, à imposer ; leur politique repose en ce domaine comme dans tous les autres sur le respect de la liberté individuelle, de la liberté tout court. Cette liberté ne saurait être aliénée ni par un encadrement politique de l'État ni par la commercialisation d'un loisir, simple produit de consommation.

A la question « que faire du temps libéré par les mesures annoncées plus haut ? », nous répondons « liberté », liberté de choisir son type de loisir.

Mais, et c'est bien là que se situe le problème, la liberté ne peut s'exercer dans le domaine des loisirs, une fois le temps libéré, qu'à deux conditions supplémentaires :
— Que l'accès y soit libre, gratuit, total ;
— Que le choix offert soit large et non discriminatoire.

La première condition est un principe essentiel de la politique socialiste, principe révolutionnaire quand on connaît la ségrégation par l'argent qui régit l'accès aux loisirs dans la société capitaliste française, principe permanent depuis les innovations fondamentales du Front Populaire.

La deuxième condition est plus difficile à cerner dans la mesure où elle impose que l'on indique quelques grands axes de l'éventail des activités offertes au libre choix des citoyens.

Dans cet ordre d'idée, on pourra dire que le loisir peut être à dominante :
— éducative (éducation populaire, éducation permanente),
— culturelle (loisir culturel),
— touristique,
— physique, etc.

Quand on dit « à dominante », cela veut bien dire que le loisir tel que les Socialistes l'entendent ne peut être exclusivement l'une de ces composantes.

En tout état de cause la notion de « loisir » pour les Socialistes s'inscrit comme un moyen essentiel dans une vaste perspective d'émancipation des travailleurs.

III. — LE LOISIR SPORTIF OU LES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE LOISIRS

a) **Les propositions socialistes** en matière de loisir sportif, d'activités physiques de loisirs, ont pour premier objectif, comme en matière de loisir en général, de favoriser le *libre choix,* de ne privilégier aucune activité spécifique, d'offrir un éventail de possibilités le plus large possible :

— plein air, contacts avec la nature,
— détente, relaxation,
— expression corporelle,
— compétition de tous niveaux, officielles ou « sauvages » et parallèles,
— gymnastique d'entretien,
— exercices physiques spontanés, etc.

On remarquera que la compétition, si elle est un élément important — et spécifique — du choix, n'est qu'un de ces éléments : elle s'inscrit bien dans le cadre des loisirs formateurs et émancipateurs. Mais nous renvoyons sur ce point à ce qui a été dit plus haut.

Contrairement à ce que certains ont pu dire, les Socialistes ne considèrent pas que le sport soit malade de la compétition. Nous considérons, au contraire, que l'ensemble du sport — y compris la compétition — est malade d'un système économique et social qui ne peut lui accorder une place qu'en vertu des considérations financières et qui lui refuse donc d'être ce que nous recherchons de toutes nos forces, c'est-à-dire un *droit : le droit au sport.*

b) **Le loisir sportif** doit, parallèlement à la compétition, connaître un développement que ses apports et ses vertus nécessitent.

AU NIVEAU LOCAL, MUNICIPAL, le loisir sportif pourra se développer par un nouvel urbanisme tel que les Socialistes l'ont défini dans leur programme municipal (« Citoyen dans sa commune »), et, notamment grâce à des équipements légers et intégrés donnant au loisir quotidien les moyens de son existence.

Par exemple, et sans vouloir tomber dans ce phénomène de « mode », il est étonnant que n'existe actuellement en France qu'une piste de « planche à roulettes », pourtant loisir sportif n° 1 des jeunes cette année. De même, le loisir sportif trouvera de nouvelles chances de développement par l'aménagement généralisé de pistes cyclables et de cheminements piétonniers dans nos villes. Mais plus généralement, la multiplication *d'espaces verts* favorisant des pratiques du type : courir, sauter, frapper dans un ballon, ou *d'espaces libres* permettant des appropriations diverses par des groupes désireux de se dépenser physiquement et collectivement, sera favorable au développement du loisir sportif.

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL OU RÉGIONAL, en offrant aux citadins la possibilité de s'évader, de s'oxygéner et de se détendre... au contact de la nature, par le développement des
— chemins de grande randonnée,
— bases de loisirs et de plein air,
— circuits de cyclotourisme,
— parcs naturels, etc.

Il est important de noter que beaucoup de ces initiatives reposent sur les collectivités locales que l'État devra encourager dans le cadre d'une politique nationale globale... mais tenant compte des particularismes locaux et régionaux, que seule la politique de décentralisation que les Socialistes proposent permettra de prendre en compte.

Sortir du binôme « Jeunesse et sports »

LE SPORT, LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ne doivent en aucun cas être limités aux jeunes. Au contraire, une politique socialiste dans ce domaine devra veiller à ce que toutes les classes d'âge puissent avoir accès à ces activités : ainsi, la politique sportive trouvera sa justification dans une politique de la santé portant sur toute la durée de la vie.

Cette simple constatation implique que l'on remette en cause la structure « secrétariat d'État à la Jeunesse et aux sports », d'autant que nous soutenons la revendication des professeurs d'éducation physique concernant l'intégration de l'E.P.S. à l'Éducation nationale.

LES ACTIVITÉS PHYSIQUES de loisir s'inscrivent dans la logique de l'éducation populaire. C'est, tout au long de sa vie, non seulement apprendre à connaître son corps mais aussi apprendre différentes utiisations possibles de son corps.

Ces activités sont aussi largement émancipatrices :
• D'abord parce que le corps y apparaît, pour les travailleurs, comme autre chose que le producteur de la force de travail ;
• Ensuite parce qu'en dehors du repos qui permet la reconstitution de la force de travail, elles jettent les bases physiques d'un épanouissement de l'homme ;
•Enfin, parce que ces activités de loisirs sportifs sont vécues *volontairement* et apparaissent ainsi comme une forme d'expression, une liberté individuelle fondamentale.

Les quelques propositions ou orientations que les Socialistes proposent pour le développement du loisir sportif doivent être mises en parallèle avec leur pari en faveur de la vie associative, mais aussi avec leurs propositions concernant l'éducation physique, le sport à l'école : comme nous l'avons déjà dit, la priorité absolue donnée à l'E.P.S. dans notre programme, en permettant de *donner le goût aux jeunes* des activités physiques, est le meilleur garant d'un développement du loisir sportif en général.

Ces trois points constituent les axes de notre politique de *sport pour tous* tellement galvaudé depuis des années, mais qui doit devenir, d'urgence, une réalité pour notre pays.

CIRAC Fondation Jean Jaurès

IV - UNE CONCEPTION SOCIALISTE DU SPORT DE HAUT-NIVEAU

A. — LE CONSTAT

I. QUELQUES CHIFFRES

Le sport en France se porte mal, c'est une évidence que les Socialistes ont démontrée depuis très longtemps et dont l'opinion publique est désormais convaincue. Sans entrer dans un panorama complet pour justifier notre critique, citons tout de même quelques chiffres, qui s'ajoutent à ceux déjà dénoncés dans le chapitre consacré à l'E.P.S.

D'après l'I.N.S.E.E., sur 38 millions de Français de plus de 14 ans, 72 % ne pratiquent aucun sport.

La France ne compte que 7,3 millions de licenciés sportifs contre plus de 14 millions en République fédérale d'Allemagne.

Ce constat, ces chiffres en vrac, pourraient s'allonger indéfiniment ; à la base de tout cela, une politique incohérente faite d'un mélange de dirigisme excessif et de laisser-aller irresponsable, matérialisée par un budget de misère représentant 0,67 % du budget de l'Etat et concrétisée par des résultats dans les compétitions internationales dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne sont pas marqués par la régularité et n'apportent pas des satisfactions continues à l'opinion publique.

Ce constat nous amène donc à parler de l'organisation du sport de haut niveau, objet de notre étude.

Une approche fonctionnelle sur la situation actuelle du sport de haut niveau

Dans les structures actuelles du sport français, on peut affirmer qu'un athlète de haut niveau ne peut répondre aux exigences de sa préparation et des différentes compétitions auxquelles il doit participer sans compromettre : **ses études, sa formation professionnelle, sa vie professionnelle, sa promotion sociale, sa vie familiale ou sociale.**

Sans doute un certain nombre de dispositions ont été prises, notamment par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, mais il s'agit chaque fois d'une politique DU COUP PAR COUP.

La loi Mazeaud ne constitue qu'un canevas d'intention. Un projet de statut de l'athlète de haut niveau, mis en chantier durant deux années par le C.N.O.S.F., est pratiquement en sommeil depuis le retour de Montréal.

Un cadre ou un dirigeant, conscient de ses responsabilités, se doit fréquemment de conseiller à des athlètes de haut niveau d'abandonner leur pratique pour privilégier la préparation de leur avenir, alors que des dispositions légales ou réglementaires, un statut de l'athlète de haut niveau, des accords ministériels, devraient autoriser de préparer l'athlète sans sacrifier l'homme.

La politique du COUP PAR COUP (d'ailleurs condamnable dans la mesure où elle ne respecte pas l'égalité des chances) ne saurait durer, même si une certaine souplesse permet de mieux adapter les solutions administratives à chaque cas individuel présenté par les sportifs de haut niveau.

B. — POUR UNE JUSTIFICATION DE LA COMPETITION SPORTIVE ET DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Ce chapitre a pour objet de proposer les bases d'une politique socialiste du sport de haut niveau ; mais dans la mesure où, dans le prolongement des conceptions de Léo Lagrange, les priorités de la politique que nous proposons touchent à l'éducation physique et sportive comme dimension essentielle de l'éducation (sport à l'école) et aux activités de loisirs comme élément primordial de notre projet politique pour « changer la vie » (sport-loisirs), on pourrait penser que nous n'acceptons la compétition sportive que du bout des lèvres et que nous abordons le sport de haut niveau en nous excusant à l'avance.

Telle n'est pas notre conception et nous tenons donc à proposer, ici, quelques éléments de réflexions qui tendent à justifier selon nous le sport de haut niveau... même si le phénomène compétitif n'est pas uniformément bon ou mauvais : il nous semble que pour dresser un bilan, un éclairage politique sur les deux volets de la balance (avantages et dangers) est nécessaire pour deux raisons essentielles :

— Connaître et mesurer ces données est un bon point de départ pour l'élaboration d'une politique socialiste du sport de haut niveau (qui devra en développer les aspects positifs et lutter contre ses déviations).
— Eclairer l'ensemble des données est un bon moyen d'assurer la liberté de choix du sportif qui pourra accepter ou refuser le phénomène de la compétition sportive en connaissance de cause.

I. LES ASPECTS POSITIFS DE LA COMPETITION SPORTIVE

La compétition sportive implique la recherche du dépassement de soi qui impose qu'on se mesure (compétition) et implique le respect de l'autre.

La compétition sportive est socialement valorisante (même si elle est parfois sécurisante).

Bref, confrontation avec soi-même, avec les éléments, avec un adversaire que l'on respecte, avec ou sans partenaires, le sport est inséparable de l'esprit compétitif.

Dans notre conception, ce choix doit être libre, volontaire, reposant sur la responsabilité propre du sportif, susceptible de se prendre en charge lui-même, comme le déclarait récemment un président de fédération sportive :

« Si l'on est intimement convaincu que le sport est un élément de la culture, on se doit d'admettre qu'un individu peut " se réaliser " dans le sport, comme dans toute autre forme d'expression artistique.

« Pourquoi ne ferait-on pas le pari optimiste qu'une pratique sportive au plus haut niveau peut être profondément, authentiquement souhaitée par l'individu sans qu'il soit pour autant victime d'une forme quelconque de pression ? « Pourquoi ne pas admettre que la " motivation " n'est pas forcément le fruit d'un " conditionnement " ? Qu'elle peut être sincère et non téléguidée par le profit ? Pourquoi ne pas imaginer des athlètes de haut niveau — j'en connais beaucoup, heureusement — dont l'élément moteur ne serait ni le Bon Dieu, ni la patrie, ni l'argent, ni telle ou telle idéologie, mais tout simplement l'intéressé lui-même, désireux de réaliser ses potentialités, ses virtualités ? Et pourquoi ces dernières ne seraient-elles pas d'essence sportive ? » (N. Paillou, « Le Matin de Paris », 14 mai 1977.)

Enfin, il nous faut bien comprendre que la compétition sportive est aussi spécifique parce qu'elle a ses règles, ses règlements et ses lois qui :

— Offrent des moyens efficaces de lutte contre les déviations (aspect négatif) ;

— Mais surtout (aspect positif), par leur reconnaissance internationale, permettent un consensus engendrant l'échange : l'universalité du sport — l'adoption de règles communes à tous les peuples — a créé un type de culture internationale inconnue des sociétés anciennes. Ainsi, le phénomène sportif a permis à des hommes et des femmes de tous pays d'établir des liens de communication autour des ententes et des rivalités sportives.

II. LES DEVIATIONS ET LES DANGERS DU SPORT

Pour nous, Socialistes, il s'agit d'assumer le sport dans sa globalité, de l'enfant au champion. Cf. le mot de René Maheu : « Il faut accepter le sport comme Michelet demandait d'accepter la Révolution, en bloc. »

Le sport de haut niveau n'apparaît pas, à nos yeux, comme un appendice monstrueux, une excroissance élitiste et gênante, mais simplement comme le **sommet objectif de la pyramide sportive.**

Cependant, un certain nombre de faits rendent nécessaire une justification particulière de la haute compétition. Car, si elle apparaissait comme condamnable, il ne suffirait pas de dire qu'elle découle fatalement de la compétition sportive pour l'accepter.

Or, nul ne songe à nier tout ce qui pèse sur la haute compétition et qui constitue autant de délits contre cet humanisme que le sport prétend défendre et enrichir. Le développement extrême et exacerbé de la haute compétition — qu'il s'agisse de ses manifestations, nationales ou internationales — a, ces dernières années, révélé des tares et des dangers qu'il est indispensable de mettre en lumière et d'analyser.

— Dangers de la victoire à tout prix : dopage sous toutes ses formes, aliénation, souffrance, spécialisation à outrance et robotisation, déséquilibre en tout genre (les monstres et les géants, la santé menacée, l'enfance perturbée), sacrifice des études et du plaisir.

— Dangers de la commercialisation (l'athlète « produit » de la société de consommation, le sport livré aux marchands et à la loi du profit, professionnalisation).

— Dangers de la violence (fanatisme, chauvinisme) dans les stades et autour des stades.

— Dangers de la tricherie ou de l'arrangement (pour que le spectacle continue).

— Dangers de l'exploitation partisane, politicienne, raciale, nationaliste.

Ces tares de la haute compétition nées de son succès même sont si graves qu'elles font perdre au sport l'image de sa finalité et le remettent lui-même en question.

III. LES SOCIALISTES FACE A CES DANGERS

Deux problèmes se posent à nous :

1. Constatant que la compétition porte en elle-même le germe de déviations qui ont été abondamment exploitées, parce qu'elle a été déformée, dénaturée par des organisations visant au résultat à tout prix, exploitant la championite, le chauvinisme, cultivant la vedette et mettant le sport et le pratiquant sportif au service de l'argent, devons-nous condamner la compétition ?

Face à cette attitude négative, nous estimons bien au contraire qu'il s'agit de revaloriser la compétition en exploitant en elle son immense richesse sur le plan éducatif (solidarité, esprit d'équipe, respect d'autrui, dépassement de soi-même, perfectionnement de soi...) par une réforme des pratiques, attitudes et comportements dans le sens où la compétition ne serait plus considérée comme fin en soi mais comme moyen d'éducation et de relation de soi à soi à autrui.

2. La pratique du sport de compétition, notamment dans les sports collectifs, entraîne une série de contraintes, d'entraînement, de calendrier, etc., qui semble s'opposer à une certaine conception du loisir entendu comme délassement récréatif.

Nous pensons que le loisir entendu comme acte volontaire peut très bien accepter les contraintes inhérentes à la pratique, au perfectionnement qui sont les éléments de l'épanouissement de l'individu. Un musicien amateur ne s'épanouit que dans le perfectionnement de la maîtrise de son instrument. Il en va de même du sportif qui vise à sa propre amélioration, si ce désir relève de sa volonté consciente et organisée.

Ce qui est imaginé comme contrainte par l'un peut être vécu comme plaisir par l'autre. Le volume et l'intensité de l'action ne peuvent être pris comme critères objectifs.
Nous avons donc deux types de réponses, reposant sur deux espoirs :

— Beaucoup de déviations sont dues au système éducatif tel qu'il existe dans notre société capitaliste : si les enfants sortent de l'école en braillant et en se défoulant, c'est que l'organisation scolaire les « produit » ainsi.
Si les bandes de délinquants vivent dans et avec la violence, c'est que la société les rejette, les exclut et se rend elle-même coupable de violence.

Ainsi, le problème du **sport-exutoire** est un faux problème dans la mesure où il est le fruit d'un certain système social et tendra à disparaître naturellement dans une société socialiste, plus juste, plus égalitaire.

Beaucoup d'autres déviations sont dues à l'isolement du système sportif : le sport ne peut pas être un champ clos où sont admises certaines choses qui ne le sont pas dans la vie courante (problème juridique) ; il ne peut pas non plus vivre détaché d'un certain nombre d'autres dimensions culturelles.

C'est pourquoi, nous pensons qu'il est possible d'établir certaines règles socialistes pour le sport de haut niveau, règles qui pourraient définir une **conception socialiste de la compétition sportive** susceptible d'en éliminer les déviations :

a) Un accès libre et égalitaire des masses au sport de haut niveau ;

b) Une définition socialiste du statut de l'athlète de haut niveau (voir plus loin) ;

c) Développer certains aspects de la compétition sportive, au nom d'une éthique socialiste.
— Réintroduire l'aspect ludique du sport,
— Développer les manifestations à dimensions culturelles multiples,
— Privilégier l'effort et le dépassement de soi, dans le cadre d'une non-oppression du corps et aux dépenses du « spectaculaire à tout prix »,
— Prôner,
— Lutter contre la violence,
— Développer l'internationalisme,
— Etc.

C. — LES STRUCTURES D'ACCUEIL

CONSTAT SOMMAIRE

Il existe actuellement en France, environ **105 000 clubs** sportifs et associations sportives, régis par la loi de 1901 et qui, hormis quelques rares clubs structurés, se débattent dans des difficultés financières chroniques, notamment pour les sports qui ne font pas « recettes » (athlétisme, natation, etc.). Cotisations des adhérents, recettes aux guichets et autres ressources propres (mécénats ou publicités) ne permettant pas d'assurer leur équilibre financier, l'essentiel de leurs ressources provient des subventions de fonctionnement issues des collectivités locales elles-mêmes exsangues.

De plus, dans la mesure où 80 % des équipements sportifs appartiennent aux collectivités locales, les clubs sportifs se trouvent dans une situation de dépendance accrue qui n'est pas propice à une certaine souplesse d'utilisation.

Enfin, les clubs souffrent d'une insuffisance notoire de cadres de sorte que leur activité repose sur le bénévolat, lui-même en crise. Mais nous reviendrons sur ce point dans le chapitre suivant.

SPORT ET AUTOGESTION

Le projet politique des Socialistes est l'autogestion qui n'a jamais été un projet se limitant aux dimensions de l'entreprise, pour l'homme à son travail. Non, l'autogestion est un projet global pour l'organisation de la société, qui s'applique aussi au cadre de vie et donc, aux sports et loisirs.

Alors, l'autogestion dans le sport, qu'est-ce que cela peut être ? Puisque le Parti Socialiste a fait un choix déterminant en faveur du fait associatif, il reconnaît donc les clubs et les associations sportives comme les cellules de base de l'organisation sportive, auxquelles le projet autogestionnaire doit s'appliquer. Utopie ? Oui, quand on mesure ce que cela présente comme changement par rapport à ce qui existe actuellement dans trop de clubs, c'est-à-dire un fossé considérable entre dirigeants et sportifs...

Non quand on connaît et prend conscience d'un certain nombre d'expériences :

— Citons en premier lieu ces centaines de petits clubs dont les difficultés financières font qu'ils sont plus ou moins contraints à l'autogestion qui pourrait plutôt s'appeler « débrouillardise », chaque membre, chaque adhérent se devant de « mettre la main à la pâte ».

— Citons, plus précisément, les associations sportives universitaires qui sont plus encore des exemples réels d'autogestion, les étudiants sportifs prenant en charge leur propre organisation sportive et se répartissent les tâches administratives (convocations, organisation des transports, etc.), matérielles (collecte et lavage des maillots, entretien des matériels légers, achat de fournitures, etc.) ou financières (budget et dépenses)... tout un environnement qui fait que l'activité physique et sportive ne peut se résumer à **l'acte sportif.**

— Citons enfin quelques expériences plus autogestionnaires encore, comme celles de clubs où les joueurs déter-

minent eux-mêmes leur programme d'entraînement et leurs méthodes de jeux, votent pour la composition de l'équipe, élisent leur capitaine et participent à l'ensemble des tâches administratives, matérielles et financières : un club sans dirigeants. Les Socialistes ont beaucoup à apprendre de ces expériences qui s'inscrivent directement dans la ligne de leur projet politique.

LES SOCIALISTES ET LE FAIT ASSOCIATIF

Le Parti Socialiste a fait, depuis quelques années, un choix politique fondamental pour la reconnaissance et le développement du **mouvement associatif** dans tous les domaines, comme garant d'une démocratie à tous les niveaux, permettant la participation directe des citoyens à l'élaboration et à la gestion de leur cadre de vie, assurant un certain nombre de « contre-pouvoirs » face à la technostructure et organisant les initiatives collectives.

Ce choix pour le fait associatif n'est pas « utilitariste » pour notre parti mais relève d'un choix de société où le pouvoir devra être rendu aux citoyens ; il n'est pas non plus limité à quelques domaines privilégiés ou triés sur le volet : il s'applique donc à fortiori au domaine sportif.

Pour nous, Socalistes, l'association sportive, le club sportif doit être la cellule de base de l'organisation du sport.

Cette affirmation, d'ailleurs, en impose deux autres qui puissent donner les moyens de sa réalisation :

— Il faut donner aux clubs les moyens financiers de leur action pour le développement du sport (voir chapitre sur le financement du sport) ;

— Il faut assurer une meilleure relation de ces clubs avec l'administration d'une part et les collectivités locales d'autre part (voir chapitre sur l'organisation du système sportif).

LES AUTRES STRUCTURES D'ACCUEIL

Le constat que nous avons dressé au début de ce rapport fait le point sur un certain nombre de structures d'accueil telles que nous les concevons (remarque : s'il n'est pas question des C.A.S., c'est que les Socialistes les ont fermement condamnés parce que créant une confusion dangereuse entre l'enseignement du sport — relevant de l'Etat — et la pratique du sport — relevant du secteur associatif — confusion volontairement entretenue pour masquer les insuffisances du premier).

Ceci étant posé, il nous semble à nous Socialistes, qu'un des problèmes fondamentaux de l'organisation du sport en France est le problème de la coordination des différents partenaires ; c'est pourquoi, la structure que nous proposons de généraliser dans le cadre d'une politique globale cohérente est l'**Office municipal des Sports** regroupant des représentants :

— Des établissements scolaires,
— Des enseignants d'E.P.S.,
— Des clubs sportifs,
— Des élus,
— Des sportifs eux-mêmes.

Et dont le rôle pourrait être :

— D'informer la municipalité et d'étudier pour elle les besoins en équipement sportif,
— De coordonner l'utilisation des installations,
— De proposer au Conseil municipal une répartition des subventions,
— De favoriser la coordination des différents cadres sportifs,
— Eventuellement, d'accorder des bourses ou de financer des décharges d'horaires pour des athlètes susceptibles de pratiquer le sport à un haut niveau.

Les représentants de cet office municipal des sports participeront, bien entendu, aux activités du Comité du développement culturel et du cadre de vie, lien d'expression de l'ensemble de la vie associative locale.

D. — LES CADRES TECHNIQUES DU SECTEUR SPORTIF

Il faut dénoncer ici la situation particulièrement inquiétante des conseillers techniques du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Ces personnels qui sont désormais au nombre de 900 ne bénéficient d'aucun statut mais sont ventilés sur 8 grades et 14 catégories administratives différentes. Un projet de statut, qui avait reçu une large approbation de la part des intéressés et réglait tout à la fois les problèmes de formation, de carrière, de rémunération et de sécurité de l'emploi, était à l'étude depuis 1976 au secrétariat d'Etat mais semble avoir été abandonné depuis quelques mois. De plus, faute de directives données en temps opportun, les remboursements de frais de déplacements, qui avaient pourtant bénéficié d'une rallonge budgétaire, n'ont pas pu être accordés, et les compléments de rémunérations sont en constante régression.

Il faut prendre des mesures pour mettre fin à un malaise grandissant chez les conseillers techniques, malaise qui est une entrave au recrutement de personnes de valeur et au maintien en postes de ces personnels et, notamment, les doter enfin d'un véritable statut.

E. — ORIENTATIONS GENERALES D'UNE POLITIQUE SOCIALISTE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

1. POUR UN STATUT DE L'ATHLETE DE HAUT NIVEAU

a) Un préalable

Dans un souci de démocratisation du « sport de haut niveau » on doit admettre :

« Que tout sportif doit pouvoir légitimement aspirer à une pratique de haut niveau. »

b) Une option éducative fondamentale

La solution de facilité qui consiste à aider **provisoirement** les athlètes de haut niveau sur le plan financier **uniquement** doit être systématiquement écartée, au nom d'une option éducative fondamentale :

NE PAS SACRIFIER L'HOMME... POUR PREPARER L'ATHLETE.

Cela implique que ne soient pas sacrifiées :

— Son orientation,
— Ses études ou sa formation professionnelle,
— Sa vie professionnelle et sa promotion sociale,
— Sa famille.

c) Un constat

Les exigences nouvelles d'une pratique de haut niveau imposent :

DE COMMENCER JEUNES (même s'il y a des variantes en fonction des disciplines sportives).

D'INVESTIR BEAUCOUP DE TEMPS DANS LA PREPARATION.

d) Un concept nouveau de l'amateurisme

— Proscrire le « profit » au sens vénal du terme ;

— Combattre l'exploitation commerciale des dons physiques...

N'EST PAS INCOMPATIBLE AVEC UNE POLITIQUE VISANT A METTRE EN PLACE :

Des dispositions :

— Législatives,
— Réglementaires,
— Financières,

Grâce auxquelles seront fournis les **MOYENS** permettant aux athlètes de **se prendre en charge** dans une pratique de « haut niveau ».

Au contraire cette politique s'inscrit dans le cadre **« l'égalité des chances »** et n'est pas en contradiction avec l'article 26 du C.I.O.

PRINCIPES POUR LA DEFINITION DES DIFFERENTES CATEGORIES DE SPORTIFS

Chacun doit pouvoir choisir librement en fonction de ses capacités athlétiques et ses aspirations professionnelles et sociales, une pratique sportive d'un niveau à sa convenance ; sport-loisirs, sport de compétition de masse pour son seul plaisir, sport professionnel ou semi-professionnel, suivant que la pratique sportive constitue un métier à temps complet ou un métier d'appoint. Les différentes définitions que nous proposons tendent à rendre les situations claires, en éliminant les tricheries fiscales, incompatibles, comme toutes les autres tricheries avec l'esprit sportif qui doit être syno-

nyme de loyauté. Elles bannissent définitivement l'amateurisme « marron » et donnent une orientation plus stricte et plus précise du sport amateur de haut niveau en refusant de la considérer comme un « sous-professionnalisme » détaxé.

Pour nous, en effet, la principale distinction qui mérite d'être mise en évidence est celle qui sépare l'amateur du professionnel, autour de réalités économiques : métier ou non, salaire ou non, contrat de travail ou pas...

Ceci étant posé, nous refusons catégoriquement la logique selon laquelle le sport de haut niveau serait automatiquement professionnel (ou semi-professionnel) : pour nous, un gouvernement de gauche devra prendre toutes les dispositions pour que tout sportif ait les moyens de s'épanouir dans le sport comme un autre citoyen dans la peinture ou le théâtre, et, à la limite, puisse se consacrer presque à plein temps au sport **tout en restant amateur.** (Nous reviendrons plus loin sur les conséquences de cette politique.)

Par contre, cette position ne signifie pas que nous nous opposons au professionnalisme : après tout, nous considérons que tout jeune sportif doit avoir le droit s'**il le désire** d'exploiter ses dons sur le marché du travail et de les épanouir dans un métier (voir annexe).

DEFINITIONS

a) **Les amateurs :** Ils ne tirent aucun profit de leur pratique sportive parmi eux on distingue :

— Les amateurs : qui font du sport de compétition pour leur plaisir, sans en tirer un profit matériel.
— Les amateurs de haut niveau.

TOUT ATHLETE qui bénéficie des dispositions lui assurant des conditions normales d'existence, à travers la formation, et une garantie d'emploi en dehors de son activité sportive.

Il ne sera soumis à aucun lien de surbordination vis-à-vis des clubs et des pouvoirs sportifs, et ne signera aucun contrat.

Cette définition peut constituer la base du STATUT DES ATHLETES AMATEURS DE HAUT NIVEAU.

b) **Les professionnels :**

Parmi les professionnels qui tirent certains bénéfices de leur activité sportive, on distingue :

— **Les professionnels à part entière :** Athlète qui pratique le sport comme seule activité et en tire des moyens normaux d'existence.

Il est assujetti à toutes les dispositions sociales et fiscales applicables en matière de contrat de travail.

— **Les semi-professionnels :** Athlète qui perçoit une rémunération d'appoint ou des avantages quelconques, directs ou indirects, permanents ou occasionnels, pour une pratique sportive complémentaire d'une activité professionnelle extra-sportive.

Il est assujetti aux dispositions sociales et fiscales applicables à un travail partiel.

COMMENTAIRES

a) Nous répétons donc que le clivage essentiel pour nous, Socialistes, se situe entre amateurs et professionnels. A l'intérieur, de ces deux grandes catégories, nous avons donc opéré deux distinctions qui méritent d'être explicitées : en effet, outre l'amateur relevant du sport de masse (donc d'une politique sportive globale, envisagée au 1) on sent bien qu'il faut encore mieux marquer la différence entre les deux catégories intermédiaires.

b) La catégorie « amateur de haut niveau » relève donc de notre volonté de donner les moyens à tout athlète de faire du sport de haut niveau **en restant amateur.**

Cet athlète bénéficiera des moyens mis à sa disposition par la collectivité publique (l'Etat, la région, le département ou la commune, ce point reste à discuter) pour se réaliser temporairement dans le sport.

Ce qui apparaît comme une faveur en régime capitaliste, deviendra un droit en régime socialiste : le droit pour tous les sportifs à l'accès au haut niveau.

Les moyens mis à la disposition de cet « amateur de haut niveau » reposeront sur un système de bourse et intégreront obligatoirement parallèlement à une pratique intensive du sport, la poursuite d'études, de formation professionnelle, stages, etc., condition indispensable pour que l'athlète ne soit pas placé « hors société » et puisse à tout moment sortir du système sportif sans être pénalisé.

L'amateur de haut niveau ne sera pas un « athlète d'Etat » pour autant de même que l'étudiant ne sera pas universitaire d'Etat sous prétexte qu'il bénéficiera d'une bourse, des restaurants et résidences universitaires, de réductions sur les transports ou les spectacles...

Pour conclure sur l'amateur de haut niveau, nous disons : **les pays capitalistes** livrent l'athlète à la loi du profit. Les pays de l'Est « prennent en charge » l'athlète. Nous voulons lui donner les moyens de se prendre en charge lui-même.

c) Le semi-professionnel.

Il est **professionnel** parce que le sport est lui un métier, ce qui implique :

— Contrat de travail,
— Rémunérations transparentes,
— Droits sociaux.

Mais il est **semi-professionnel** parce que ce métier est un métier d'appoint. C'est donc un sportif à double métier.

d) Les statuts de l'amateur de haut niveau et du semi-professionnel représentent, pour nous, Socialistes, les moyens de lutter contre **l'amateurisme marron.** Nous voulons :

— Que quand il y a une aide d'une collectivité publique, celle-ci soit **un droit pour tous,** clair et officiel ;

— Que quand il y a rémunération quelconque, celle-ci soit aussi transparente. Ceci relève de la justice fiscale et nous pouvons faire comprendre aux sportifs impliqués que la reconnaissance de ces rémunérations entraînera pour eux la reconnaissance de **certains droits.**

e) En ce qui concerne le sport professionnel voir le document daté du 17 mai 1977 et intitulé « éléments de réflexion sur le sport professionnel ».

Une démarche générale : LA CONCERTATION

Les différents « partenaires » impliqués, tout en conservant leurs rôles et attributions spécifiques, tout en conservant la possibilité de se prendre en charge, à s'autogérer :

DOIVENT POUVOIR **COORDONNER LEURS ACTIONS.**

Les partenaires :

— **Etat :** (S.E.J.S. mais aussi les autres ministères, les administrations...), l'armée... ;
— **Le Mouvement sportif :** (C.N.O.J.F., fédérations, clubs...) ;
— **Les collectivités locales ;**
— **Les institutions sociales :** syndicats, enseignants, ouvriers, patronaux... les universités.

D'où l'importance de **Structures de Concertations** et notamment des **Offices** municipaux voire départementaux régionaux des sports, ainsi que du Conseil supérieur des activités physiques et sportives, prévu par le Programme commun.

Pour un statut de l'athlète de haut niveau tenant compte :

— Du préalable de démocratisation,
— De l'option éducative fondamentale,
— Du constat sur les exigences nouvelles de la préparation,
— Du concept nouveau de l'amateurisme le statut définira les droits auxquels il peut prétendre, les moyens mis à sa disposition, et les obligations auxquelles il se doit de s'astreindre, et ce en tenant compte des trois étapes de l'évolution d'un athlète de haut niveau :

1. Phase initiale :

Qui se situe au stade de l'**inscription** du sportif dans le **processus** de sélection et de **préparation** des athlètes de haut niveau.

2. Phase de participation aux grandes épreuves internationales :

3. Phase de réinsertion dans la vie extra-sportive.

Cette évolution complète (qui peut englober une période de 10 à 15 années en moyenne) doit tenir compte des possibilités d'incorporation en cours de route, ou d'interruption prématurée ; dans ce dernier cas il ne saurait être question « d'abandonner » l'athlète.

LA DECENTRALISATION

La perspective qu'ouvre l'Union de la Gauche en matière politique et administrative est largement décentralisatrice et ne relève pas d'un transfert de charges dans la mesure

Fondation Jean Jaurès

où un gouvernement d'Union de la Gauche saura donner aux collectivités locales les moyens (notamment par des transferts de compétences fiscales) de cette nouvelle politique.

Nous considérons que l'organisation du sport de haut niveau doit relever de la même volonté décentralisatrice.

LES MOYENS (à développer ; document à venir).

Si l'athlète est étudiant :

— Bourses (municipales, départementales, régionales...).

— Allongement des études (possibilité de faire une licence en 5 ou 6 ans).

Si l'athlète a un métier :

— Décharges d'horaires financées directement à l'employeur.

— Dédommagements (transports, matériels, etc.)

Autres possibilités :

— Embauche par collectivités locales, favoris.

— Conjugaison sport de haut niveau - formation permanente.

Dans tous les cas :

— Contrôle médical rigoureux et continu.

— Encadrement spécialisé.

— Ouverture sur d'autres disciplines culturelles, etc.

F. — ELEMENTS DE REFLEXION POUR LE FINANCEMENT D'UNE POLITIQUE SOCIALISTE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Nous abordons, avec ce chapitre, le dernier point de notre rapport, point que nous devrons développer ultérieurement et pour lequel nous nous contenterons de proposer ici les grandes lignes directrices ; elles sont de quatre types :

— Un budget plus crédible et mieux réparti,

— L'éventualité des ressources extra-budgétaires,

— L'utilisation du 1 % formation continue,

— Une nouvelle fiscalité pour les associations.

UN BUDGET PLUS CREDIBLE ET MIEUX REPARTI

1976 : 0,73 %, 1977 : 0,71 %, 1978 : 0,67 % du budget de l'Etat pour la Jeunesse et les Sports... il y a longtemps que les Socialistes dénoncent ce scandale.

Ceci étant, nous devons bien prendre garde de ne pas revendiquer quelque doublement du budget :

— Slogan facile mais quelque peu démagogique sans apporter des précisions car :

— Tout d'abord, faut-il vraiment doubler le budget si on en écarte les rémunérations des enseignants d'E.P.S. (qui est pour plus de 60 % dans ce budget) pour les rattacher enfin et logiquement au ministère de l'Education nationale ?

— Ensuite, doubler le budget, pour quoi faire ? Le slogan ne doit pas masquer un manque de réflexion sur une nouvelle politique du sport en France.

Le problème de la répartition des crédits budgétaires est, à cet égard, assez explicite et nos propositions doivent essayer de « coller » à la réalité économique et sociale que la Gauche risque de rencontrer si elle arrive au pouvoir en 1978 :

— Notre constat tend à prouver que, globalement, le problème des équipements sportifs est moins sensible en France qu'il y a 20 ans même s'il y a d'une part un certain nombre d'inadéquations géographiques et catégorielles, et d'autre part, une insuffisance notoire d'équipements légers et intégrés, ceci signifie que l'effort d'une politique socialiste du sport ne portera pas sur l'équipement, ce qui « colle » avec une réalité économique où l'investissement sera difficile. Nous avons d'autant moins de scrupule à constater ce progrès qu'il repose plus sur les efforts des collectivités locales que sur ceux de l'Etat...

— Par contre, notre constat montre bien que l'un des problèmes majeurs de l'organisation du sport en France, c'est le problème des cadres et des enseignants d'E.P.S. : c'est bien là-dessus que devront porter nos efforts et, là encore, nous collons bien la réalité puisqu'un gouvernement de gauche aura à faire face à une situation de chômage très critique pour laquelle tous les moyens devront être trouvés ; à cet égard, il faudra exiger que sur les dizaines de milliers d'emplois publics prévus par le Programme commun et le Programme économique du P.S., un certain nombre soit affecté au domaine sportif. Il nous faudra interroger nos camarades de la Commission Economique sur ce point.

L'EVENTUALITE DES RESSOURCES EXTRA-BUDGETAIRES

L'appréciation que font les Socialistes des ressources extra-budgétaires destinées au sport est clair :

— Le recours à ces ressources ne peut en aucun cas être un palliatif au désengagement budgétaire de l'Etat : si nous nous sommes opposés à ces moyens dernièrement, c'est qu'ils correspondaient à un scandaleux abandon, par l'Etat, de ses responsabilités.

— Ce préalable étant posé, nous ne sommes pas opposés a priori aux moyens extra-budgétaires, d'autant que le retard à rattraper pour doter notre pays d'une véritable politique sportive est considérable.

— Mais nous sommes opposés à **certains** moyens extra-budgétaires tels que le concours de pronostics, pour des motifs déjà expliqués (voir annexe).

— Enfin, il nous paraît indispensable de préciser l'affectation des ressources extra-budgétaires, de sorte qu'elles profitent bien à l'ensemble du mouvement sportif.

LE 1 % FORMATION CONTINUE

« Les activités physiques et sportives sont, pour les Socialistes, une manifestation indispensable à l'équilibre humain, un facteur d'éducation au même titre que les autres composantes du système éducatif, un éveil social que la nation tout entière se doit d'acquérir, de conserver, de développer et de maîtriser » (Michel SAINTE-MARIE, « Communes de France », n° 159, juin 1977).

L'activité physique et sportive est, pour nous Socialistes, une dimension culturelle essentielle de la formation des citoyens... elle rentre donc à notre avis dans le cadre logique de la formation continue !

Ainsi, le 1 % versé par les employeurs devrait permettre le financement de stages à temps plein d'activités sportives pour les salariés comme la loi Mazeaud a vaguement tenté de le proposer (art. 16), ce qui paraîtrait bien moins scandaleux que le financement de stages pour cadres supérieurs dans les lieux touristiques huppés des quatre coins du globe...

Mais cette proposition, qui n'est qu'au stade embryonnaire, mérite d'être développée.

UNE NOUVELLE FISCALITE POUR LES ASSOCIATIONS

Là encore, les propositions que nous pouvons faire ne sont qu'au stade de l'ébauche et méritent d'être non seulement approfondies, mais aussi confrontées à la réflexion des camarades du Parti Socialiste qui travaillent sur le secteur associatif : elles visent essentiellement à relever les plafonds prévus à l'article 238 du Code général des impôts pour les versements au profit d'« œuvres ou organismes d'intérêt général à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou familial » et déductibles de l'impôt :

— 1 % du chiffre d'affaires pour les entreprises ;

— 0,5 % du revenu imposable pour les contribuables.

V - LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

I. — L'ENVIRONNEMENT

C'est le cadre de l'existence selon la perception que chacun en a. Le citadin peut apprécier l'environnement rural, que le rural trouvera commun, et réciproquement.

Le planificateur et le décideur le projettent avec son intelligence nourrie de données socio-économiques et culturelles. Il imagine la vie des autres.

L'usager le vit avec sa sensibilité, son éducation, son intelligence, et aussi ses attaches. Négliger l'absence de ces dernières pour les déracinés de grands ensembles est une faute et il faut leur donner les moyens de pousser au plus vite d'autres racines.

La participation à la préparation des décisions neutralise les tendances oppositionnistes et les phénomènes de rejet, et sensibilise à la difficulté des compromis surtout quand on touche aux territoires que chacun estime lui être propres.

Car ce qui compte le plus est finalement le lieu de vie : l'habitat, les lieux de contacts, de rencontre, de détente et de jeux, proches.

C'est l'enfant qui marque l'aire optimum : l'école, les emplettes courantes, 600 à 800 m de diamètre avec comme centre l'école. En y ajoutant l'environnement proche de l'habitat qui pourrait être estimé de 200 à 300 m autour de la maison, ce territoire est un cercle de 1 200 m à 1 500 m autour de l'école, soit 10 à 15 minutes à pied de limite à limite.

Cette aire peut être étendue quand les cheminements cyclistes protégés existent.

C'est dans cette aire qu'on doit trouver l'équipement à la fois de jeu et de sport élémentaire, ainsi du reste que l'équipement socio-éducatif.

Il est fait d'aires de détente et de jeux protégés, pour les enfants, comportant haltes-garderies, accueil de la vie sportive et associative des enfants dès la dixième année, permet l'association des générations, par des équipements divers, associés, accueillants, attirants, permettant des activités diversifiées, ce qui ne veut pas dire toutes les activités et, par conséquent, implique des choix préalables.

La qualité doit induire le respect et limiter les coûts d'entretien.

C'est qu'en effet les équipements sportifs et de loisirs construits (gymnases, piscines, salles de sports) sont des éléments permanents durables, de la vie collective, autour desquels la vie s'organise. Comme à titre de comparaison seulement, elle s'est organisée autour de certains hypermarchés américains, au début hors la ville, aujourd'hui dans la ville.

Le temps de déplacement est, en effet, une donnée importante de la réponse qu'un équipement donne aux besoins.

L'équipement sportif : doit naturellement répondre au double impératif de la politique sportive et du cadre de vie. La sécurité des cheminements des enfants, l'accès facile, le refus de morceler les temps libres, la volonté de ne pas morceler les familles, mais de les associer à l'action des plus jeunes impose la rénovation de la vie de quartier, qui correspond par ailleurs à la dimension humaine.

L'équipement de ville, voire de centre ville, s'est malheureusement orienté vers le spectacle et la compétition.

Le rejet hors la ville des équipements construits en vue du loisir (jeux, salles, terrains, aires de jeux, accueil de familles) est à éviter.

Dans l'état où se trouve notre urbanisme après vingt ans de concentration, les solutions ne sauraient être instantanées. Au demeurant, elles sont toujours ponctuelles. Ce qui est permanent, c'est le souci de protéger l'individu, la famille, la société de toutes les occasions de morcellement, pour le premier, d'éclatement pour la seconde ; de favoriser la communication, notamment en brisant les ségrégations d'âges, d'anonymat, qui est un des facteurs de délinquance.

De favoriser la vie sociale et associative par des équipements qui soient incitatifs, proches de l'habitat et intégrés au vécu quotidien, tout en protégeant la pratique libre pour chacun.

C'est aussi la volonté de construire des équipements adaptés à leur aire de rayonnement, de favoriser les équipements qui maintiennent ou fassent renaître la vie rurale, développent la vie sportive et associative des villes moyennes, et de quartier, donnent aux grandes agglomérations leur rôle de haut lieu de rencontre. Ceci ne peut se faire sans un inventaire de l'existant, suivi d'une planification associée aux prévisions de développemnt économique et socio-professionnel.

Les moyens d'orientation

Ce sont le choix d'une politique sportive avec ses étapes, son corollaire qu'est la planification, et la politique d'équipements ; elle doit naturellement tenir compte de l'acquis.

La détermination d'une politique foncière qui assure aux collectivités la maîtrise des sols par des dispositifs de dissuasion à l'égard de la spéculation.
C'est la seule façon de rénover l'espace en centre ville. Rendre responsables les décideurs.

Eclairer les décideurs

Une large information des maires doit être faite, qui attire leur attention sur les coûts de gestion, plus pesants à terme que l'investissement, les invite à ouvrir la réflexion à tous les intéressés, façon de neutraliser le poids excessif de groupes de pression irresponsables que sont les fédérations sportives.

Effacer les idées toutes faites ou reçues qui consistent à mal localiser la construction en prétextant le coût des sols, pour se plaindre ensuite d'une utilisation insuffisante, à dimensions, en reportant sur l'entretien un poids dont la gestion ne devrait pas avoir à supporter l'excès, à accepter comme normale la charge d'équipements culturels construire à la limite de l'indigence en qualité comme en (théâtres, bibliothèques), tout en appelant « déficit » les équipements sportifs dont le caractère culturel, éducatif et social n'est plus à montrer, alors que la charge des premiers est généralement très supérieure à celle des seconds.

Les financements

Ces orientations ont pour effet une nouvelle distribution des moyens : nous visons la qualité parce qu'elle est économie, et une planification parce qu'elle est meilleur emploi des crédits en vue de l'application efficace et active de la politique définie.

Elles impliquent la recherche d'économies pour l'association de fonctions au sein d'équipements semblables, intéressant parfois divers ministères. Les équipements de loisirs et de sports relèvent du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, les haltes-garderies qui doivent y être annexées pour libérer les mamans relèvent de la Santé, ainsi que les antennes médico-sociales qui devraient y être annexées en liaison avec le contrôle médico-sportif.

Par conséquent, les financements doivent être simultanés, coordonnés, faire l'objet de contrats — collectivités-Etat — assortis d'un organe de coordination qui ne saurait être les services de l'Equipement, mais le maître d'ouvrage puisque l'action est contractuelle.

Enfin, elles appellent l'attention sur la nécessité d'établir rapidement des rapports clairs sur la répartition des ressources entre l'Etat et les communes, les charges étant déjà transférées.

Elles attirent l'attention sur les étapes à définir — la maîtrise des sols — une politique de l'habitat (liée au plan de développement économique local), à une politique sportive réhabilitant l'enfant, la femme, la famille et leurs loisirs physiques (jeux et sports) — un plan d'équipement cantonal, départemental et régional cohérent.

Elles permettent ensuite de développer les équipements qui manquent : économiser d'abord, mieux investir ensuite.

II. — LES PROPOSITIONS DU PARTI SOCIALISTE DANS SON PROGRAMME MUNICIPAL

Nous voulons que l'idée simple du **sport accessible à tous** devienne réalité ; et pour cela, renverser les priorités en recherchant les activités les plus simples, les moins sophistiquées. Nous proposons trois types d'action :

1. **Aménager l'espace urbain** pour favoriser certaines pratiques peu aisées dans la ville d'aujourd'hui, comme faire du vélo, marcher. Les propositions au chapitre de l'urbanisme sur les pistes cyclables et les rues piétonnières vont dans ce sens ;

2. **Rééquilibrer la politique d'équipement sportif des communes,** en limitant les équipements lourds et coûteux, dont l'usage demeure faible, en développant au contraire les équipements simples et accessibles à tous, comme les plaines de jeux, les piscines pas forcément « olympiques », les petits terrains. Concevoir des équipements pouvant être utilisés aussi bien par les jeunes que par les familles, voire par les vieux ou les handicapés.

3. **Développer une politique d'animation ouverte,** qui redonne à l'école une place centrale, tout en orientant le sport scolaire vers des activités en pleine nature. Cette politique sera démocratique, c'est-à-dire concertée avec les usagers et la population au sein de l'Office municipal des sports. Priorité devra être donnée au jeu et à la détente, la compétition apparaissant non comme une fin en soi, mais comme un facteur d'émulation et de progrès.



Coll. Fondation Jean-Jaurès

ANNEXES

Communiqués du Parti Socialiste

1. Sur le concours de pronostics.
2. Sur les 58 mesures de M. Dijoud.
3. Sur la Coupe du monde de football en Argentine.

Note sur le sport professionnel

COMMUNIQUÉ DU BUREAU EXÉCUTIF DU 10 MAI 1978 SUR L'ARGENTINE ET LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Le Parti Socialiste a manifesté à plusieurs reprises son extrême inquiétude face à l'évolution de la situation en Argentine.

Le régime militaire issu du coup d'État du 24 mars 1976 prétendait rétablir l'autorité de l'État et la paix civile. En fait, il a instauré le terrorisme comme moyen de gouvernement. Au bilan sanglant de la dictature argentine s'inscrivent aujourd'hui 10 000 morts, 8 000 emprisonnés, plus de 10 000 disparus. Les partisans de la démocratie et les syndicalistes authentiques sont les principales victimes des commandos para-militaires, qui enlèvent, torturent et assassinent en toute impunité. Le terrorisme d'État s'acharne tout particulièrement sur les intellectuels et les universitaires, les avocats, les journalistes, les religieux et contre quiconque est susceptible de contester les méthodes fascistes du pouvoir ou la minorité réactionnaire qui a profité du coup d'État. La junte présidée par le général Videla couvre de son autorité toutes les exactions commises en son nom, toutes les violations des droits de l'homme, les exécutions de prisonniers ou les assassinats de femmes et d'enfants, tout comme les agissements des milieux antisémites.

C'est donc dans un pays où règne la terreur d'État que doit avoir lieu, du 31 mai au 15 juin, la Coupe du monde de football. Le Parti Socialiste, considérant que le sport doit œuvrer pour la paix et le rapprochement entre les hommes, a dénoncé le choix de l'Argentine dans les circonstances actuelles comme siège de ce grand événement sportif international, et a demandé que l'organisation de celui-ci soit confiée à un autre pays. Il était d'autant plus fondé à le faire que les autorités argentines avaient déclaré à maintes reprises que l'organisation de la Coupe du monde devait permettre d'améliorer l'image extérieure de leur gouvernement. Les autorités sportives internationales n'ont pas fait ce choix qui, selon nous, s'imposait, et la Coupe du monde aura lieu à Buenos-Aires.

Le gouvernement français ne peut continuer à feindre d'ignorer la réalité argentine. Il ne peut oublier non plus les 18 Français emprisonnés sans jugement ou « enlevés » sur le territoire argentin et notamment les deux religieuses vraisemblablement assassinées pour le seul crime d'avoir manifesté leur solidarité avec les mères des citoyens argentins « disparus ». Le Parti Socialiste demande que le gouvernement mette tout en œuvre pour exiger la libération immédiate des citoyens français détenus en Argentine.

La France ne peut participer à une opération politique au service d'un régime terroriste en envoyant sans condition l'équipe nationale à Buenos-Aires. Conformément aux traditions de notre pays et à l'attachement de notre peuple aux libertés, il est indispensable de poser fermement au gouvernement argentin le problème de la libération des prisonniers politiques détenus sans jugement et d'obtenir des informations sur les Français disparus. Le Parti Socialiste, qui tiendra prochainement une conférence de presse sur ces questions, lance dès aujourd'hui une campagne nationale destinée à faire connaître la vérité sur la situation en Argentine et à obtenir des garanties sur les conditions de la participation éventuelle de nos footballeurs à la Coupe du monde (refus de toute discrimination envers les journalistes et non-participation à des manifestations officielles du gouvernement de la junte notamment).

Fondation Jean-Jaurès

PARTI SOCIALISTE — Juillet 1977

Délégation nationale Sport-Loisirs

COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'annonce de la création d'un « Comité pour le développement du Sport » se fixant pour but de détecter les moyens de financement d'un développement du sport de masse, le Parti Socialiste :

1. Constate qu'une telle initiative, issue du mouvement sportif, est une confirmation supplémentaire de la carence des politiques gouvernementales qui, depuis vingt ans, ont systématiquement refusé au sport français les moyens d'un développement véritable.

2. Affirme son hostilité formelle aux concours de pronostics car :

—il existe déjà trois jeux d'argent en France et la multiplication de ces pratiques ne peut pas être donnée comme objectif à une société déjà trop vénalisée.

— les Socialistes ne peuvent admettre que l'on puisse jouer de l'argent sur des hommes et des femmes, c'est-à-dire sur les sportifs ;

— la dimension éducative d'une telle mesure serait catastrophique alors qu'il apparaît de plus en plus nécessaire de replacer l'activité physique et sportive comme une dimension essentielle de l'éducation ;

— les concours de pronostics seraient, en outre, aggravateurs des inégalités sociales en faisant supporter le financement du sport par les couches sociales les plus défavorisées qui forment la majorité des spectateurs sportifs et formeraient, sans doute, la majorité des pronostiqueurs.

3. De plus, le Parti Socialiste doute profondément de la possibilité de répartition harmonieuse des fonds ainsi collectés dans la mesure où, comme pour la taxe sur les spectacles, les sports attirant le plus de spectateurs seraient amenés à en réclamer la plus grosse part, sûrs de leur force face à un mouvement sportif divisé, mais détournant ces fonds des sports les plus nécessiteux.

4. Par contre, le Parti Socialiste considère que l'idée du prélèvement d'un certain pourcentage sur les fonds collectés par les autres jeux d'argent et notamment par le P.M.U., mérite d'être étudiée d'autant que le retard accumulé dans ce domaine mérite que tous les moyens soient recherchés afin que le sport trouve enfin sa place véritable dans notre société.

ASSEMBLEE NATIONALE

COMMUNIQUE A LA PRESSE

A l'annonce des 58 mesures pour la jeunesse et les sports présentées par M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat, le Parti Socialiste s'étonne tout d'abord de la méthode employée pour l'élaboration et la présentation de ce catalogue d'intentions.

Il tient en effet à dénoncer le caractère technocratique de ces dispositions préparées en quelques semaines dans le secret d'un cabinet ministériel, sans aucune consultation du monde associatif et sportif de notre pays.

Il lui semble par ailleurs surprenant qu'à chaque changement de ministre corresponde un changement de politique, ce qui d'une part témoigne de l'incohérence gouvernementale et, d'autre part, permet de gommer les engagements pris par les responsables précédents devant le Parlement.

Enfin, le Parti Socialiste souligne la contradiction entre les promesses contenues dans ces propositions qui supposeraient la mise en œuvre de moyens considérables et la grave insuffisance des crédits accordés à la Jeunesse et aux Sports dans le projet de budget pour 1978.

ASSEMBLEE NATIONALE
JG/AB

COMMUNIQUE

A la signature conjointe de Lionel Jospin (secrétaire national au Tiers Monde) et Michel Sainte-Marie (délégué national aux Sports et Loisirs) sur la Coupe du monde de football en Argentine.

De récents événements dramatiques, et notamment l'enlèvement de Françaises à Buenos-Aires, ont attiré l'attention de l'opinion publique sur la situation en Argentine. Le Parti Socialiste n'a jamais cessé de dénoncer les intolérables atteintes aux libertés dans ce pays où la disparition de plusieurs milliers de personnes, les détentions pour raison politique, la torture ont créé un climat de violence d'Etat insoutenable. Le Parti Socialiste n'a jamais cessé de marquer son fidèle soutien au peuple argentin dans sa lutte pour la liberté.

C'est dans ce cadre que se situe le problème de la prochaine Coupe du monde de football en Argentine et de la participation de l'équipe de France.

L'Argentine ne mérite pas la Coupe du monde et nous devons faire le procès des organismes internationaux — notamment la Fédération internationale de football — qui ont choisi ce pays : nous leur demandons instamment de revenir sur ce choix et de nommer un autre pays comme organisateur de la Coupe du Monde.

S'ils ne le faisaient, nous devrions en tirer les conséquences afin que le sport ne serve pas de paravent, qu'il ne soit en aucun cas une caution politique.

L'équipe de France, le sport français, mérite d'aller à la Coupe du monde et il serait stupide de s'y opposer. Si, malgré notre demande, cette compétition se déroulait en Argentine, il nous faudrait accompagner notre participation d'une déclaration de principes claire et sans ambiguïté : la France n'enverra pas son équipe nationale dans un pays totalitaire sans rien dire.

En tout état de cause il paraît souhaitable que la délégation française observe une réserve manifeste à l'égard de certaines manifestations qui entoureront la compétition et serviront de caution à un régime politique dont nous condamnons les exactions.

ASSEMBLEE NATIONALE
PARTI SOCIALISTE

Délégation nationale « Sports et Loisirs »
Groupe « Sport Compétition »

Paris, le 17 mai 1977.

ELEMENTS DE REFLEXION SUR LE SPORT PROFESSIONNEL

1. La première ébauche de notre argumentation a été définie au point 3 de notre texte de 12 pages intitulé « Eléments de réflexion pour une conception socialiste du sport de haut niveau ».

On peut la résumer :

a) Par notre volonté de « prendre en compte » le sport professionnel pour trois raisons :

— la réalité actuelle qui concerne environ un millier de travailleurs, mais sans doute plusieurs milliers si l'on y inclut les semi-professionnels et les « amateurs marrons » ;

— le droit, pour tout adolescent, de pouvoir choisir d'utiliser ses dons sportifs pour en faire son métier ;

— le sport professionnel, s'il est un sport-spectacle, est un spectacle populaire.

b) Par les conséquences économiques et sociales des affirmations suivantes :

— le sport professionnel est un métier ;

— les sportifs professionnels sont des travailleurs ;

— les clubs professionnels sont des entreprises ;

— les dirigeants des clubs sont des employeurs.

2. Le week-end de travail des 14 et 15 mai 1977 a permis, sur ce sujet, d'éclaircir cinq données du problème posé par le sport professionnel.

2.1. Dans la mesure où les socialistes veulent mettre en place une politique du sport amateur de haut niveau reposant sur le principe selon lequel « tout athlète disposera des moyens nécessaires à la pratique du sport de haut niveau, fût-ce à plein temps, **tout en restant amateur** », il il est probable qu'à terme le sport professionnel sera amené à prendre moins d'importance, voire à disparaître.

2.2. Les Socialistes sont les représentants et les porte-parole des travailleurs : leur action doit donc s'inscrire dans le cadre de la défense des droits des travailleurs que sont les sportifs professionnels.

2.3. Les socialistes sont les défenseurs de la liberté : la liberté de choix de son métier, c'est-à-dire de choix de devenir sportif professionnel devra être maintenue, **même si une politique sportive doit viser à rendre le sport professionnel moins nécessaire, plus marginal.**

2.4. Le sport professionnel est le domaine privilégié du **sport-spectacle,** cela doit être pris en compte et non pas être considéré d'un œil péjoratif : le spectacle sportif est une réalité sociale que les socialistes n'ont pas le droit de vouloir détruire au nom d'une aversion politique primaire.

2.5. Ceci étant, le sport professionnel et le sport-spectacle, c'est la collusion entre le sport et l'argent : toute politique socialiste devra viser à éclaircir et purifier — même radicalement — les rapports entre le monde sportif et le monde économique et financier.

3. En ce qui concerne les **structures** d'accueil du sport professionnel, nous proposons **des sociétés civiles coopératives d'économie mixte** (S.C.C.E.M.). Pourquoi ? (1).

3.1. Parce que les sociétés civiles nous paraissent plus appropriées que les sociétés commerciales dans la mesure où :

— la société civile est un bon intermédiaire entre l'association de la loi de 1901 et la société commerciale ;

— la société civile repose sur l'acte « intuitu personae » qui repose sur les personnes et non pas sur l'objet. En d'autres termes, la société civile nous paraît mieux adaptée parce que le club professionnel réunit des personnes parce qu'elles sont sportives et veulent pratiquer un sport professionnel plutôt que la société commerciale qui les réunit anonymement parce qu'elles veulent « faire du bénéfice ».

3.2. La société civile devra être coopérative, au nom des principes socialistes qui veulent que les sportifs professionnels soient asociés à la marche de leur entreprise, et qu'ils y soient associés sur la base du principe « un homme, une voix ». De plus, le statut coopératif est le meilleur cadre juridique pour **l'autogestion.**

3.3. La société civile coopérative devra être, bien entendu, d'économie mixte puisque, outre l'intérêt des sportifs-coopérateurs y seront associés ceux de la collectivité locale (et d'elle exclusivement).

3.4. Ces principes étant posés, nous proposons de mettre à l'étude deux autres mesures :

— la création de G.I.E. (groupement d'intérêt économique) autour des S.C.C.E.M. de façon à « clarifier » l'ensemble des flux financiers autour des clubs sportifs professionnels Ces G.I.E. permettront de réguler les apports financiers :

— des associations de supporters,

— des investisseurs divers,

— des publicistes, etc.

Ces participants s'engageant ainsi à assumer une responsabilité financière notamment face aux déficits éventuels de la S.C.C.E.M.

Il est indispensable que le milieu financier soit **autour** et non dans la société.

3.5. Pour la gestion de la S.C.C.E.M., nous nous proposons d'approfondir les formules de :

— directoire

— conseil de surveillance

afin d'organiser le mieux possible les rapports coopérateurs-collectivité locale et de faciliter le contrôle par celle-ci de l'utilisation de ses subventions.

4. Tout ne sera pas réglé, pourtant, par un changement de structures ; mais nous pensons que celles que nous proposons permettront :

— un meilleur contrôle des fonds publics alloués par les municipalités aux collectivités locales (subventions ou prêts garantis). De ce point de vue, il faut bien constater que si un certain nombre d'excès se sont produits dans les clubs, c'est sans doute de par l'irresponsabilité de leurs dirigeants mais aussi à cause de la démission des municipalités qui subventionnaient trop facilement sans contrôler l'utilisation de ces deniers publics ;

— une meilleure insertion du club professionnel dans l'organisation sportive locale (municipale, départementale ou même régionale), tant au point de vue des équipements que de l'encadrement et de l'animation.

5. Enfin, il nous faut revenir sur deux points d'actualité :

5.1. Les centres de formation des sportifs professionnels. Nous, Socialistes, devons marquer une certaine prudence face aux excès possibles et déjà discernables de ces centres, de sorte qu'on puisse leur appliquer une réglementation sociale rigoureuse :

— au niveau social parce que trop souvent ces centres enferment des jeunes dans des contraintes qui leur imposent trop tôt l'abandon de toutes études ou formation professionnelle ;

— au niveau des débouchés, parce que ces centres sont, comme nos universités, des producteurs de chômeurs : il y a complète désadéquation entre le nombre de stagiaires et le nombre de contrats de sportifs professionnels envisageables...

5.2. Un certain nombre de déclarations faites par des personnalités du football professionnel ou par des élus mettent en cause le fait que ce football vivrait « au-dessus de ses moyens », et notamment verserait des salaires beaucoup trop élevés aux joueurs. Ce problème est sans doute réel (encore qu'il importe surtout, dans un premier temps, de se battre contre tout ce qui est versé illégalement : primes, avantages en nature, etc., dans le cadre d'une vaste réforme fiscale) ; mais il ne faut pas regarder le problème par le mauvais bout de la lorgnette : il existe aussi et **surtout** une majorité de joueurs professionnels qui gagnent peu d'argent. Les Socialistes doivent aussi penser à défendre ces « Smicards » du football.



(1) Sans faire d'excès juridiques, il faut bien voir que le droit est le reflet d'une pensée politique. Un statut juridique est la transcription des rapports politiques que nous voulons instaurer.

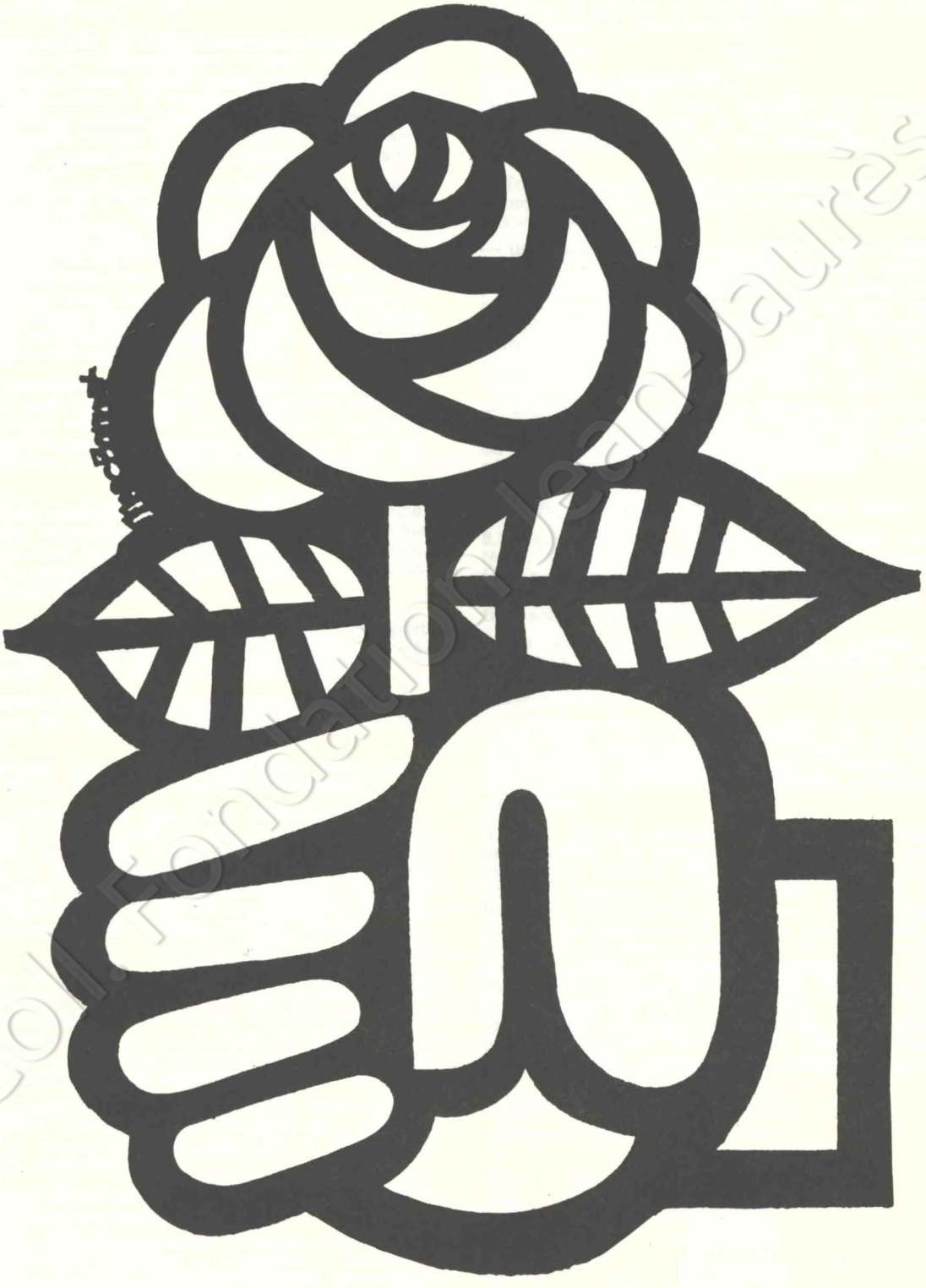

Coll. Fondation Jean Jaurès

Imp. des Quatre-Pavillons — 33150 CENON.